Nations Unies S/PV.5110



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5110e séance

Mercredi 12 janvier 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Bielsa	(Argentine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Noriega
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Muselier
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La question concernant Haïti

05-20574 (F)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Représentation et souhaits de bienvenue aux ministres

Le Président (*parle en espagnol*) : J'aimerais d'emblée signaler et saluer la présence dans la salle du Conseil du Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, S. E. Mme Billie Miller; du Ministre des affaires étrangères du Brésil, S. E. M. Celso Luiz Nunes Amorim; du Ministre des affaires étrangères du Chili, S. E. M. Ignacio Walker; du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. Carlos Morales Troncoso; du Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la France, S. E. M. Renaud Muselier; du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, S. E. M. Yvon Siméon; et du Sous-Secrétaire d'État aux affaires occidentales des États-Unis d'Amérique, S. E. M. Roger Noriega.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Barbade, de la Bolivie, du Canada, du Chili, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, d'Haïti, du Honduras, du Luxembourg, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine et de l'Uruguay, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Siméon (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Selon la pratique établie, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Valdés à prendre place à la table du Conseil.

Selon la pratique établie, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Luigi R. Einaudi, Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Einaudi à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Je lui donne à présent la parole.

M. Valdés (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, dire combien je suis heureux de vous voir présider le Conseil, et féliciter la République argentine de la façon remarquable dont elle dirige les travaux du Conseil en ce premier mois de l'année. Je vous remercie également d'avoir convoqué une séance publique du Conseil de sécurité au niveau ministériel pour examiner la situation d'Haïti. Cette séance est la preuve de l'intérêt manifesté par les amis d'Haïti et par la communauté internationale à l'égard des efforts déployés par le Gouvernement et le peuple d'Haïti pour triompher de leurs difficultés. À ce titre, je me félicite de la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains, M. Luigi Einaudi.

Cette séance constitue en outre une manifestation d'appui politique à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et de la confiance dans le rôle que l'ONU peut jouer pour remettre sur pied des sociétés où la pauvreté et la

faiblesse de l’État se conjuguent pour mener à des situations de violence interne.

Je tiens à réaffirmer d’emblée devant le Conseil ma conviction que si la communauté internationale continue à accorder à Haïti son appui économique et politique continu, ce qui est la forme la plus rare de l’aide internationale, le pays pourra sortir de la situation dans laquelle il se trouve actuellement et se réinsérer dans la communauté internationale, dans un cadre de stabilité politique interne et de libertés démocratiques.

Je souhaite également remercier le Gouvernement provisoire d’Haïti pour l’accueil généreux qu’il a réservé à la MINUSTAH et pour le climat de confiance mutuelle que nous avons mis en place au cours des mois qui se sont écoulés depuis l’organisation de notre Mission. Le Gouvernement de transition du Président Boniface Alexandre et du Premier Ministre Gérard Latortue s’est attaqué avec courage à une tâche extrêmement difficile, que leurs compatriotes ne comprennent pas toujours. Dans un climat de profonde division nationale, ils ont dû revitaliser des institutions qui étaient au bord de l’effondrement et maintenir l’équilibre entre la résistance de ceux qui souhaitent la déstabilisation et l’anarchie, et l’ouverture nécessaire pour que le pays puisse, avec la participation de tous, retrouver la voie de la légitimité démocratique et ceci, en s’engageant officiellement à renoncer à occuper toute position de pouvoir lors des prochaines élections.

Au cours des semaines qui ont suivi ma dernière visite au Conseil de sécurité le 22 novembre 2004, Haïti est entré dans une nouvelle phase et, bien que les défis posés à la sécurité restent complexes et que les responsables de l’insécurité et de l’instabilité n’aient pas été désarmés, les tentatives délibérées de déstabilisation lancées par des groupes armés en novembre dernier ont été déjouées. Parallèlement, l’on constate un recul de la violence et de l’insécurité, et le lancement par le Gouvernement de transition d’initiatives politiques ouvre la voie à la participation de tous ceux qui rejettent la violence et facilite le progrès du processus électoral, prévu pour la fin de l’année et qui pourrait se réaliser dans un climat de liberté et de paix.

La MINUSTAH a presque achevé le déploiement du nombre autorisé de soldats et de membres de la police civile dans l’ensemble du pays, comme l’indique le dernier rapport du Secrétaire général. De ce fait, notre aptitude à faire face aux situations susceptibles d’avoir des incidences sur la sécurité et la transition politique s’est considérablement améliorée. En conséquence, les derniers efforts déployés par la MINUSTAH visent essentiellement à prendre des initiatives énergiques et continues en matière de sécurité.

Je me dois de signaler une fois de plus au Conseil que la notion de sécurité qui sous-tend et guide la MINUSTAH associe, d’une part, le recours légitime à la force en cas de besoin et, d’autre part, une attention et une assistance urgentes aux problèmes les plus pressants qui affligent la population la plus vulnérable d’Haïti. C’est dans ce contexte que nous avons entamé une nouvelle phase de la Mission, et c’est ce dont je vais parler au Conseil.

La MINUSTAH a pris des mesures déterminées en vue de stabiliser la situation d’Haïti en matière de sécurité. Des groupes d’anciens militaires qui se sont hasardés à défier l’autorité et la capacité de l’État et de la Mission ont dû très vite renoncer à leurs prétentions, tandis que d’autres groupes armés illégaux, dont certains continuent de prêter allégeance à l’ex-Président Aristide, perdent du terrain.

Les défis et les menaces lancés à la sécurité restent préoccupants; mais, peu à peu, une plus grande stabilité se met en place. Le 14 décembre 2004, la MINUSTAH a lancé une vaste opération militaire et de police de concert avec des éléments de la Police nationale d’Haïti dans le quartier de Cité Soleil à Port-au-Prince, bien connu pour abriter des bandes criminelles armées, dont beaucoup se réclament d’appartenir à diverses factions politiques rivales. Les objectifs de cette action étaient de rétablir l’ordre et la sécurité dans la région grâce à une présence et à un contrôle fermes et durables de la MINUSTAH, ce qui faciliterait le rétablissement progressif du fonctionnement autonome de la Police nationale au niveau local et créerait les conditions nécessaires à la normalisation d’activités allant du fonctionnement des services publics à la relance des échanges commerciaux et à la reprise de diverses opérations humanitaires de la part d’acteurs locaux et internationaux.

À l’exception de quelques tirs isolés et sporadiques, l’Opération Liberté – ainsi qu’elle a été nommée – n’a pas rencontré de forte résistance armée et s’est terminée en quelques heures sans qu’il y ait eu

de victimes parmi les membres de la Mission ou de la Police nationale d'Haïti. Des allégations infondées faisant état de pertes importantes en vies humaines ont été complètement réfutées.

Au cours de la première phase de l'opération, deux postes de police ont été ouverts en priorité à Cité Soleil, et les forces de la MINUSTAH y ont établi une présence permanente. Le déploiement de patrouilles de la MINUSTAH et les activités de fonctionnaires civils ont permis d'établir des contacts en vue de mettre en route une série de projets à impact rapide financés par la Mission. Parallèlement, les organismes du système des Nations Unies vont prendre de nouvelles initiatives. Nous savons bien que la population continue d'avoir peur de manifester ouvertement et clairement sa satisfaction devant l'amélioration de la sécurité. Nous sommes convaincus que les progrès graduels des programmes de santé, d'assainissement et d'éducation, qui ont été bloqués pendant longtemps en raison de la violence ambiante, ainsi que le lancement rapide de notre initiative de démobilisation, de désarmement et de réinsertion permettront de réunir les habitants de Cité Soleil et de les intégrer dans un processus de changement qualitatif du quartier, ce qui favorisera le démantèlement et l'élimination des bandes armées actives dans cette zone. Parallèlement, une réunion de la MINUSTAH et du Gouvernement de transition a aidé à mettre en marche un mécanisme permanent pour identifier les projets de développement visant spécifiquement la population de Cité Soleil et leur donner priorité.

Le 15 décembre 2004, un groupe armé d'anciens militaires, munis d'une autorisation accordée illégalement par une autorité municipale, a pris possession de la résidence privée, aujourd'hui abandonnée, de l'ex-Président Aristide qui est située dans le quartier de Tabarre, à Port-au-Prince. Le groupe a convoqué les médias pour annoncer qu'il allait installer là sa nouvelle base permanente. Le Gouvernement de transition a réagi immédiatement, indiquant qu'il ne tolèrerait pas une telle initiative. Il a destitué le fonctionnaire municipal qui avait donné la prétendue autorisation et il a demandé son appui à la MINUSTAH pour mettre fin à l'occupation des lieux. La Mission a répondu en déployant un important dispositif militaire autour du bâtiment occupé. L'action énergique de la MINUSTAH est restée cependant ouverte au dialogue, ce qui a permis de résoudre la situation le 17 décembre sans effusion de sang. Actuellement, tous ceux qui ont participé à cette aventure, à l'exception de leur dirigeant, qui s'est enfui, ont été désarmés. Certains ont reçu une avance sur le paiement d'indemnisations promises par le Gouvernement à tous les ex-combattants. Dans l'ensemble, ils ont accepté de participer au programme de réinsertion.

Au cours des 10 dernières semaines, la MINUSTAH a commencé la planification et l'organisation d'un programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR). S'il est vrai que nous disposons déjà d'une partie des ressources nécessaires et d'un plan de travail qui sera remis cette semaine aux autorités gouvernementales, les conditions sur le plan de la sécurité et de la politique n'ont pas encore été favorables à la pleine exécution de ce programme. Nous nous félicitons de la création imminente de la Commission nationale de désarmement, qui a été annoncée par le Premier Ministre Latortue. Elle est une condition essentielle au développement du processus. Par ailleurs, notre Mission suit avec beaucoup d'attention la politique actuelle du Gouvernement de transition, qui consiste à accorder une indemnité et une pension aux anciens membres des forces armées haïtiennes. Le Gouvernement haïtien estime qu'il est juste qu'une compensation soit versée aux personnes qui ont été démobilisées sans tenir compte des droits qui leur sont dus parce qu'ils ont versé des contributions tout au long de leur carrière militaire. Néanmoins, nous convenons avec les autorités haïtiennes que cette politique doit s'accompagner d'un processus de désarmement et qu'après le versement rapide de la première partie des montants promis, il faudra que tout versement d'argent soit subordonné à la remise des armes de guerre au Gouvernement de transition. S'agissant des groupes armés présents parmi les populations marginales, la politique de désarmement prévoit des activités visant à créer les conditions propices à la réinsertion et qui, sans modifier notre politique de fermeté face aux défis que représentent ces groupes, permettent de convaincre certains d'entre eux de retourner à une vie professionnelle et à remettre leurs armes.

En perspective, les événements que je viens de résumer permettent de comprendre quelle sera, dans la pratique, la ligne d'action et d'application de la MINUSTAH pour relever les défis que représentent les différents groupes armés existant en Haïti et donner

ainsi effet au mandat du Conseil de sécurité, à savoir faire preuve de fermeté et de sérénité dans le recours à la force pour faire respecter l'ordre public et être à l'écoute du peuple afin de comprendre les sources de ses exigences fondamentales. Je souhaite signaler que des troupes de la MINUSTAH ont entrepris des travaux d'infrastructure routière à Port-au-Prince et à Cap-Haïtien. Ceci a fortement contribué à établir de bonnes relations avec la population, en particulier dans les quartiers les plus pauvres de la capitale.

Les événements semblent encourager cette stratégie, qui est essentielle dans les efforts que nous déployons pour poursuivre le processus de dialogue national et assurer la tenue d'élections dans le courant de l'année. Je dois signaler que la politique de la Mission, ayant connu en octobre dernier des moments difficiles parce que la composante militaire n'était pas encore pleinement constituée, a conduit à une amélioration substantielle des relations entre la MINUSTAH et la population haïtienne, qui a apprécié le dévouement des soldats aux tâches visant à améliorer les conditions de vie des plus démunis. Les applaudissements des habitants devant les pelleteuses ou devant les soldats munis de pelles et de marteaux piqueurs pour remettre en état les rues montrent combien il importe de doter notre Mission d'un nombre plus important d'ingénieurs militaires, et montrent également et surtout qu'il y a eu un ajustement dans l'optique de la Mission, qui combine toujours force dissuasive et appui et participation de la Mission au développement social.

L'assermentation, le 6 janvier 2005, du nouveau représentant de l'Église catholique devant le Conseil électoral provisoire, la décision du Gouvernement de transition d'accorder des fonds supplémentaires et l'établissement d'un mécanisme de transfert de ces fonds à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Haïti et les promesses de contributions faites par le Canada et l'Union européenne permettent d'affirmer que les éléments techniques de base sont déjà bien établis pour appliquer le calendrier électoral de 2005. L'espoir de la MINUSTAH de maintenir les progrès en matière de sécurité s'ajoute à un tableau que l'on peut déjà qualifier de positif. Reste à progresser dans le sens indiqué par le Conseil de sécurité au paragraphe 2 de sa résolution 1576 (2004) :

> « continuer de réfléchir sérieusement à tous les moyens de faire une place dans le processus démocratique et électoral à ceux qui, sans être parties à la transition, ont rejeté la violence ».

Avec l'appui de la MINUSTAH et du Conseil électoral provisoire, Haïti a bénéficié de la contribution importante et généreuse de l'Institut fédéral électoral du Mexique, lequel lui a offert, la dernière semaine de novembre, un programme intensif de formation, avec la coopération de ses pairs d'El Salvador, de la République dominicaine, du Panama et du Venezuela. Le Conseil électoral provisoire a terminé l'élaboration de la loi électorale et a présenté, dans un geste d'ouverture sans précédent, ce texte pour consultation publique parmi tous les secteurs publics, sociaux et politiques du pays. En mars, l'Organisation des États américains devra entamer l'inscription des électeurs, en coopération avec la MINUSTAH.

Nous saluons la décision politique prise par le Président provisoire d'Haïti, M. Boniface Alexandre, de redynamiser le dialogue national à Haïti, dans le courant de cette année. Comme il l'a indiqué, ce sera un processus dans lequel tous les secteurs de la société et toutes les forces politiques d'Haïti, sans exception, devront nécessairement jouer un rôle et également assumer leurs propres responsabilités historiques. En effet, le dialogue doit être mené librement par les Haïtiens. Ce seront eux qui pourront, dans un climat de respect mutuel, envisager la reconstruction d'une communauté marquée par de profondes divisions sociales, gérer la reconstruction d'institutions qui ont été affaiblies par l'association destructive de la manipulation antidémocratique et de la corruption, et relancer un système politique qui a été fortement rongé par le factionnalisme.

C'est sous cet angle qu'il importe de saluer l'initiative de se rendre dans le pays et d'appuyer le processus de dialogue non exclusif, prise par certaines personnalités internationales, comme le Premier Ministre canadien, en novembre dernier, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique le 1er décembre, le Ministre des affaires étrangères du Brésil le 20 décembre, le Président de la Commission de l'Union africaine le 17 décembre 2004, entre autres. Leurs appels en faveur d'un dialogue élargi et de la réconciliation des Haïtiens constituent sans aucun doute un encouragement pour les démocrates du pays. Je salue avec enthousiasme la visite que le Ministre des affaires étrangères de la République argentine effectuera cette semaine même à Port-au-Prince.

La libération provisoire de certains dirigeants de Fanmi Lavalas le 23 décembre 2004 décrétée par les autorités judiciaires doit être considérée comme un pas dans la bonne direction, ce qui permettra de faire du dialogue national un facteur important dans l'élimination de la violence. Nous sommes toutefois préoccupés devant la lenteur injustifiable du processus judiciaire concernant certains dirigeants politiques. Un cas particulièrement emblématique est celui de l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune, qui est incarcéré depuis bientôt un an sans que l'on entrevoie une décision du tribunal compétent.

Nous relevons aussi avec inquiétude l'apparition de violations des droits de l'homme et d'actes délictueux dans lesquels la Police nationale haïtienne semble impliquée. La MINUSTAH, qui participe et coopère avec la Police nationale haïtienne dans des opérations quotidiennes, est décidée à enquêter sur certains de ces incidents.

Le fait de remédier à ces tendances contribuera sans aucun doute à une amélioration du dialogue et du processus électoral en leur donnant une pleine crédibilité et une pleine participation. Dans le contexte du processus de dialogue national, la MINUSTAH jouera, de façon scrupuleuse et très respectueuse, un rôle de facilitation et elle tiendra son engagement explicite de fournir un appui technique, des bases substantielles et des conditions de sécurité pour que le dialogue national se poursuive sans heurts.

(*l'orateur poursuit en français*)

Préoccupé par la lenteur de la mise en oeuvre des accords du cadre de coopération intérimaire, j'ai, à l'initiative de la Banque mondiale, assisté à la réunion du Groupe de contact sur Haïti le 15 décembre à Washington. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer les demandes que j'ai faites à cette occasion, à savoir la nécessité pour le Gouvernement de transition de sélectionner quelques projets dont l'exécution est prioritaire et le besoin de la part de la communauté internationale de simplifier au maximum ses mécanismes de financement pour permettre la réalisation de projets d'infrastructure dans le courant de l'année 2005 et afin de redonner espoir et fournir du travail à des milliers d'Haïtiens.

À cet égard, c'est avec une grande satisfaction que j'accueille la décision de la Banque mondiale de débloquer 73 millions de dollars sur un montant total de 150 millions de dollars après le paiement des arriérés par le Gouvernement transitoire d'Haïti. Je dois dire que cette annonce coïncide avec la décision du Gouvernement canadien de dégager les fonds nécessaires à la conduite du processus électoral et la réitération par l'Union européenne de sa promesse de contribuer des fonds. Nous espérons que tous les participants du Groupe restreint pour Haïti pourront aider à réunir les fonds nécessaires à l'organisation du processus électoral.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Au début de mon intervention, j'ai indiqué qu'il était nécessaire de faire preuve de persévérance dans l'appui politique et économique à Haïti. Je terminerai en lançant un appel semblable. Le processus de réintégration d'Haïti dans la communauté internationale dans le cadre d'une stabilité politique interne et des libertés démocratiques entraîne l'obligation de contribuer, au mieux de nos capacités, à sa réhabilitation. Nous savons bien sûr que c'est au peuple et au Gouvernement haïtiens qu'il incombe d'assumer la responsabilité finale, qui est d'avancer dans le processus de réconciliation nationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Valdés des informations qu'il nous a fournies et des paroles aimables et peu méritées qu'il m'a adressées.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus lors de leurs consultations préalables, je souhaite rappeler à tous les orateurs qu'ils devraient limiter leurs interventions à une durée maximale de cinq minutes, afin que le Conseil puisse mener son travail avec diligence. Je prie les délégations qui souhaitent faire des déclarations plus longues d'avoir l'amabilité de bien vouloir distribuer leurs textes par écrit et d'en présenter oralement dans la salle une version abrégée. Je remercie tous les intervenants de leur compréhension et de leur coopération.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

M. Siméon (Haïti) : Je tiens tout d'abord à présenter les félicitations de la délégation haïtienne à la délégation argentine pour la manière combien efficace dont elle dirige les travaux du Conseil pour ce mois de janvier 2005.

Je salue la présence à cette session spéciale du Conseil de M. Juan Gabriel Valdés, le Représentant spécial du Secrétaire général, et j'en profite pour le

remercier des informations pertinentes et utiles qu'il vient de présenter sur la situation en Haïti. Nous retenons naturellement ses recommandations, car nous savons qu'elles viennent d'une vision très pertinente de nos problèmes de la part d'un homme qui s'est toujours révélé, dans le passé et maintenant, comme un ami sincère d'Haïti et qui a toujours fait preuve de solidarité et de compréhension vis-à-vis de notre peuple.

Je voudrais présenter au Conseil les plus vifs remerciements de la délégation haïtienne pour la convocation de cette séance spéciale, qui permettra au Conseil de faire une nouvelle évaluation de la situation en Haïti. La participation de plusieurs délégations à un si haut niveau traduit bien l'intérêt que la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, accorde à la question de la stabilisation politique en Haïti.

Qu'il me soit permis de présenter aux délégations des gouvernements et peuples victimes tout récemment des ravages destructeurs causés par les tsunamis, les sympathies du Gouvernement et du peuple haïtiens. Nos sentiments de solidarité s'étendent également aux représentants des nations non asiatiques également frappées par cette catastrophe naturelle.

J'adresse les félicitations de ma délégation au Secrétaire général Kofi Annan qui, dans son rapport S/2004/908, a fourni des recommandations pertinentes pour la reconfiguration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Lors de la séance du Conseil sur Haïti le 29 novembre 2004, le Secrétaire général avait recommandé dans son rapport un engagement à long terme de la communauté internationale en Haïti. Cette recommandation, de l'avis de ma délégation, trouve sa pleine justification dans le fait que le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion déjà enclenché est un travail de longue haleine qui fait appel à d'énormes moyens, dépassant de loin les capacités d'un État à ressources limitées comme Haïti.

Le Gouvernement de transition d'Haïti apprécie à leur juste valeur les initiatives déjà entreprises dans le cadre de la résolution 1529 (2004) pour faciliter l'instauration d'un climat stable et sécurisant, devant permettre la relance économique et la préparation des élections qui se dérouleront au cours de cette année 2005 suivant le calendrier déjà établi par le Conseil électoral provisoire.

Au cours des derniers mois survenait malheureusement une aggravation de l'insécurité dans le pays, et surtout dans les quartiers populaires. Le manque d'effectifs de la Police nationale haïtienne et le retard dans le déploiement des troupes de la MINUSTAH avaient rendu difficiles les efforts pour affronter les bandits et rétablir l'ordre dans les quartiers à risque. Au cours de ces dernières semaines, cependant, une sensible amélioration a été enregistrée grâce aux efforts conjugués de la Police nationale et de la MINUSTAH.

Dans son souci de créer un environnement stable et sécurisé passant par le désarmement des groupes armés, le Gouvernement a accordé une attention spéciale à la question des militaires démobilisés. La commission chargée de la gestion de ce dossier a été réorganisée et renforcée en vue d'une meilleure efficacité. En peu de temps, des résultats encourageants ont été notés. C'est ainsi que pendant la période des fêtes de fin d'année, plusieurs membres des ex-forces armées d'Haïti ont reçu une première partie du montant de leur fonds de pension. Le processus est en cours, et nous espérons pouvoir verser bientôt la totalité de leur indemnité à tous les ex-militaires pour ainsi satisfaire l'une de leurs principales revendications.

Avec le concours de la MINUSTAH, la Police nationale est arrivée à récupérer de manière pacifique plusieurs commissariats de police occupés illégalement par des groupes armés. Toutes les énergies et toutes les ressources nécessaires sont en train d'être déployées pour neutraliser les bandits et les criminels engagés dans la scabreuse entreprise de déstabilisation et de terreur à grande échelle contre la population.

Dans le domaine des droits de l'homme, la situation actuelle est un long héritage de la dictature dont les conséquences politiques ont été la disparition des institutions démocratiques. Des initiatives sont en cours pour mettre fin à l'impunité, garantir l'indépendance de la justice, professionnaliser la police et ainsi instaurer un ordre où le droit prime la violence et la force. À ce compte, l'équipe en charge de la transition peut se féliciter de la libération récente par les autorités judiciaires de certains détenus contre lesquels aucun chef d'accusation n'a été retenu. D'autres ont pu bénéficier de la liberté provisoire en attendant l'instruction de leur dossier.

Le Président provisoire de la République et le Gouvernement de transition sont très conscients de la

complexité des problèmes auxquels Haïti est confronté. L'imbrication des phénomènes de la misère, du chômage et de l'analphabétisme offre un terreau très fertile à toutes sortes de dérives sociales et de marchandage politique. Les ennemis de la patrie recrutent leurs sbires et leurs hommes de main dans les milieux les plus défavorisés en instrumentalisant habilement le désarroi du peuple pour réaliser leur dessein politique macabre. Il est donc impérieux de contrecarrer ces artisans de la guerre par la mise en oeuvre rapide d'un plan de redressement de l'économie nationale et d'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement dans les zones marginalisées.

Il est vraiment pénible de constater que la carence de ressources pour financer les activités de développement tend de plus en plus à compromettre les efforts consentis tant par la communauté internationale que par le Gouvernement pour la protection des droits de l'homme et l'instauration de la démocratie. À ce compte, les recommandations du Secrétaire général pour la concrétisation rapide des engagements pris par les bailleurs de fonds concernant le financement du cadre de coopération intérimaire bénéficient de tout l'appui du Gouvernement de transition. J'aimerais donc profiter de ma présence à ce forum pour en appeler à la compréhension de nos partenaires de coopération qui ont déjà manifesté la volonté de nous aider à réussir cette transition, de traduire en actes leur expression de solidarité. Je salue, dans ce contexte, l'initiative de certains partenaires qui ont commencé à honorer les engagements pris à Washington lors de la conférence des donateurs en juillet dernier.

Cette année 2005 est cruciale pour la démocratie en Haïti. Nous avons un rendez-vous important avec l'histoire, tenant compte de la volonté maintes fois exprimée par l'actuelle équipe gouvernementale de remettre le pouvoir le 7 février 2006 à un Gouvernement élu suivant des normes qui satisfont à la fois aux prescrits de la Constitution haïtienne de 1987 et aux valeurs démocratiques partagées par nous tous. Pour y parvenir, le Gouvernement met tout en oeuvre en vue de faciliter le travail du Conseil électoral provisoire qui, depuis la semaine dernière, fonctionne avec un effectif complet après la prestation de serment du nouveau représentant de l'Église catholique.

En Haïti, on a accueilli avec la plus grande satisfaction l'offre de coopération de plusieurs amis de la communauté internationale pour la bonne réussite de ces joutes. Néanmoins, l'ampleur des besoins contraste encore avec la limitation des capacités administratives et financières du pays. C'est pourquoi l'appui substantiel de la communauté internationale est fortement sollicité à cet égard. Nous espérons que cet appui inclura aussi l'envoi d'observateurs pour garantir la crédibilité du processus et, partant, l'impartialité des résultats.

Après de longues années de rancœurs et de divisions qui ont très profondément déchiré le tissu social haïtien, avec tout ce que cela entraîne en termes d'instabilité sociale et politique et de renoncement citoyen, la réconciliation nationale est actuellement une nécessité absolue. Nous en sommes pleinement conscients au niveau du Gouvernement de transition. C'est pourquoi l'équipe de transition déploie le maximum d'effort pour la promotion d'un dialogue national inclusif que nos compatriotes et nos amis de la communauté internationale appellent de tous leurs vœux. Dans son message à la nation à l'occasion du nouvel an, le chef de l'État a convié tous les Haïtiens, abstraction faite de leur opinion politique et de leur appartenance de classe, à faire taire leur haine séculaire pour participer à ce dialogue. Nous espérons que cet appel trouvera l'écho nécessaire auprès de toutes les catégories sociales du pays afin de gagner la bataille du sauvetage de la barque nationale, qui passe inéluctablement par la réussite de cette transition politique après tant d'années d'atermoiements et de tergiversations.

Après deux siècles de gestion politique et économique inefficace, la République d'Haïti est aujourd'hui au bord du gouffre. La situation de misère et de pauvreté atteint des proportions alarmantes tandis que des infrastructures socioéconomiques sont à un stade très avancé de délabrement. Nous sommes très heureux de voir la communauté internationale, sous la houlette de l'ONU, s'empresser de se rendre à son chevet. Nous souhaitons cependant que cet engagement de l'international à nos côtés ne se limite pas au seul contexte de cette transition politique. Celle-ci constitue certes un passage obligé vers l'édification d'un état de droit et d'une société respectueuse des valeurs démocratiques, mais la solution durable des problèmes économiques auxquels fait face Haïti requiert un engagement plus conséquent et plus suivi de nos amis de la communauté internationale. Haïti a plus que jamais besoin de l'appui de ses partenaires tant bilatéraux que multilatéraux pour l'aider à sortir

définitivement de l'ornière du sous-développement. C'est pourquoi, au nom de ma délégation, au nom du Gouvernement de transition, au nom du peuple haïtien, je formule le vœu qu'un programme cohérent d'aide financière et technique à long terme soit pensé pour Haïti, prenant en compte ses besoins réels dans tous les domaines : social, politique et économique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères d'Haïti de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays.

M. Amorim (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu vous féliciter Monsieur le Ministre des affaires étrangères, mon cher ami Rafael Bielsa, de la brillante manière dont vous dirigez les travaux du Conseil, et en particulier de l'initiative que vous avez prise de convoquer la présente séance publique sur Haïti.

Je souhaiterais également signaler la coopération exemplaire entre nos délégations au Conseil de sécurité, avec l'expérience toute nouvelle de la participation d'un diplomate argentin à la délégation brésilienne, expérience sans précédent au Conseil et qui témoigne du degré de confiance entre nos peuples et nos gouvernements.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, des informations riches et détaillées qu'il nous a données sur ce pays des Caraïbes. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer à M. Valdés notre sincère gratitude pour son rôle et son dévouement à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à la composante militaire de laquelle le Brésil a l'honneur d'apporter une contribution importante.

L'exposé de l'Ambassadeur Valdès nous encourage à poursuivre nos efforts, et je crois que ses paroles sur le besoin de conjuguer fermeté et sérénité dans le recours à la force sont, sans aucun doute, des paroles inspirées qui doivent continuer à guider notre action.

L'indépendance d'Haïti, la première en Amérique latine, a montré la force et le courage des millions d'Africains qui avaient été amenés comme esclaves dans les Amériques. Depuis lors, pour diverses raisons que nous commençons à peine à examiner, l'espoir qu'Haïti représentait ne s'est pas concrétisé. Au contraire, ce pays frère a été souvent traité avec arrogance ou ignoré. Nous, les Nations Unies, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les Haïtiens eux-mêmes, avons le devoir de contribuer à la réalisation de cet espoir.

J'ai souvent dit que le succès de la MINUSTAH dépend de trois composantes interdépendantes et d'importance égale : le maintien de l'ordre et de la sécurité, le dialogue politique en vue de la réconciliation nationale, et la promotion du développement économique et social. Je suis heureux d'entendre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères d'Haïti, mon ami Yvon Siméon, évoquer la nécessité de préserver ces trois composantes. Il ne s'agit pas là de trois phases séparées ou consécutives; il est essentiel d'accorder simultanément attention à ces trois composantes pour reconstruire Haïti. Les ingrédients les plus importants pour la paix en Haïti sont l'espoir, la confiance et la légitimité.

Une des priorités en Haïti est le désarmement, mais nous voulons en même temps désarmer les esprits, ce qui suppose l'instauration d'un dialogue politique. La stabilité politique en Haïti ne sera pas possible par le seul biais de la répression.

Les difficultés auxquelles se heurte Haïti sont complexes. La responsabilité cruciale du Gouvernement est de créer des conditions de base avec l'aide de la MINUSTAH afin de réaliser ces trois composantes. Nous saluons la libération des prisonniers politiques de Fanmi Lavalas, mesure fondamentale nécessaire à la participation de tous les Haïtiens aux efforts de reconstruction nationale. Il faut continuer sur cette voie.

Nous encourageons tous les partis politiques et toutes les forces politiques, toutes les organisations de la société civile et tous les groupes d'intérêt en Haïti à se joindre au dialogue politique, au dialogue national lancé par le Président Boniface Alexandre avec l'appui du Premier Ministre, M. Latortue. Pour leur part, les autorités doivent assurer les conditions qui permettront à tous de participer au débat politique et électoral sans crainte pour leur propre sécurité.

De simples gestes peuvent constituer des éléments importants pour la normalisation d'Haïti. Le « match de la paix », qui s'est déroulé au mois d'août dernier sur l'initiative du Président du Brésil et du Premier Ministre d'Haïti entre les équipes de ces deux

pays, a montré qu'en dépit des difficultés et de la situation grave que connaît Haïti, les Haïtiens n'ont perdu ni l'espoir ni la capacité de rêver. Les progrès réalisés ces trois derniers mois ont prouvé également que les analyses pessimistes relatives à la capacité de la MINUSTAH en matière de sécurité étaient sans fondement. Nous devons exprimer notre reconnaissance à la MINUSTAH d'avoir fait la preuve de son aptitude à réduire la violence en s'acquittant du mandat que lui avait confié la résolution 1542 (2004) avec sérénité et fermeté, comme l'a dit le Représentant spécial Gabriel Valdés.

Quelque tragiques que soient d'autres situations dans le monde – situations que nous suivons de près, comme c'est le cas en Asie où le Brésil, comme tant d'autres, tente d'apporter son aide, et qui requièrent une intervention urgente et coordonnée de la communauté internationale – nous devons continuer d'accorder une attention prioritaire à Haïti. Par exemple, si nous regardons les taux de mortalité infantile en Haïti, il n'est pas exagéré de dire que ce pays frère a subi en deux siècles les conséquences d'un véritable tsunami économique et social auquel l'indifférence du monde n'a pas été étrangère.

Nous devons conjuguer les projets à impact rapide qui rendent l'espoir aux pauvres et aux chômeurs avec l'assistance des institutions haïtiennes, qui peuvent également planifier une stratégie à long terme. Je suis certain que de concert avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Groupe consultatif spécial pour Haïti apporteront une collaboration précieuse à la réalisation de ces objectifs. Comme certaines des personnes ici présentes le savent déjà, il y a longtemps que le Brésil préconise une collaboration accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, conformément à l'Article 65 de la Charte. Ce serait là le moyen d'être plus transparent, y compris pour ce qui est de l'aide des donateurs et des institutions internationales. Ce serait bien pour tout le monde et surtout pour le Gouvernement haïtien, qui pourra faire entendre sa voix dans cette instance multilatérale commune.

Il faut accélérer, comme on l'a dit ici, le décaissement des fonds engagés lors de la conférence des donateurs, et faciliter les procédures nécessaires en la matière. Nous sommes satisfaits de voir que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont débloqué des ressources, ce qui ouvre la voie au retour d'un flux normal de financement international. Nous ne pouvons pas permettre que des obstacles bureaucratiques et des difficultés de gestion, aussi réels soient-ils, retardent le flux de ressources. Dans le cas d'Haïti, une aide qui tarde à arriver est une aide qui se perd, pour toujours peut-être.

Conformément aux instructions du Président Lula, le Brésil a fait tout ce qui était en son pouvoir pour apporter son aide à ce processus. Le 20 décembre dernier, comme l'a signalé le Représentant spécial Gabriel Valdés, j'ai signé directement avec le Gouvernement haïtien trois accords de coopération, dont deux dans le domaine agricole, dotés de leurs propres ressources. Mais nous avons également conclu avec la Banque mondiale et le Gouvernement haïtien un accord portant sur plus d'un million de dollars pour fournir une assistance alimentaire à 35 000 enfants d'âge scolaire. D'après la Banque mondiale elle-même, c'est la première fois que cette institution a signé un accord de coopération avec un pays en développement en vue d'aider un autre pays en développement. Ce que nous pouvons faire est peu sur le plan des ressources, mais nous souhaitons que cela serve d'inspiration à ceux qui ont plus de ressources.

Lors du récent sommet du Marché commun austral (MERCOSUR) tenu à Ouro Preto, nous avons également signé avec M. Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement, un mémorandum d'accord pour le développement d'un projet de coopération technique qui permettra notamment d'utiliser les fonds déjà disponibles dans cette Banque. Avec les autres pays du Groupe de Rio, nous avons examiné une série d'autres projets que nous pourrons mener à bien dans un cadre bilatéral, trilatéral, ou en coopération avec d'autres organisations.

L'utilisation sans discernement des ressources naturelles d'Haïti a eu de graves conséquences écologiques. Une campagne nationale de reboisement, avec l'aide de la communauté internationale, doit faire partie intégrante de toute stratégie de développement durable d'Haïti.

Le sort d'Haïti est inséparable de celui de ses voisins. L'isolement régional d'Haïti n'est dans l'intérêt de personne. Pour notre part, depuis le début de la crise et de notre participation à la MINUSTAH, nous avons choisi le dialogue avec la Communauté des Caraïbes comme priorité et nous avons envoyé plusieurs missions spéciales à ses pays membres pour

mieux connaître leurs positions. En novembre dernier, j'ai eu l'occasion et l'honneur de rencontrer quatre ministres et d'autres représentants de haut niveau des pays des Caraïbes durant ma visite à la Barbade, sous la coordination du Ministre, M[me] Billie Miller, présente ici aujourd'hui. Je vais me rendre aujourd'hui à la Trinité-et-Tobago, pour poursuivre le dialogue avec les autorités locales.

Je voudrais dire que la terrible crise qu'a traversée Haïti en 2004 nous a rapprochés et nous a enseigné beaucoup de leçons sur notre passé et notre présent. C'est pourquoi aujourd'hui, au Brésil, la question d'Haïti n'est pas seulement une question politique, mais une question qui touche directement l'âme des Brésiliens.

Il incombe bien entendu aux Haïtiens de réinventer leur avenir. La communauté internationale ne peut les remplacer dans cette tâche, mais il serait irresponsable de notre part de ne pas leur offrir toute l'assistance possible. Les peuples d'Amérique ont tous une grande dette historique envers Haïti. Le monde a le devoir d'appuyer les Haïtiens, de les aider à reprendre le contrôle de leur propre sécurité, de leur avenir, de leur pleine dignité nationale. Je suis content de voir que dans la déclaration présidentielle que nous allons probablement adopter, cette participation à long terme, cet engagement à long terme est une fois de plus réaffirmé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires extérieures du Brésil, mon cher ami Celso Amorim, des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Secrétaire d'État aux affaires extérieures de la France, M. Renaud Muselier.

M. Muselier (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre Raphaël Bielsa d'avoir pris l'initiative de ce débat public pour évoquer la situation d'un pays qui me tient particulièrement à cœur et qui est lié à la France par l'histoire et par la langue. Je voudrais ensuite saluer la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, M. Siméon, ainsi que la participation des ministres du Brésil, du Chili, de la République dominicaine, de la Barbade, des Bahamas et du Sous-Secrétaire d'État des États-Unis.

Le chemin parcouru depuis un an en Haïti est remarquable. Là où l'État et la démocratie avaient cessé de fonctionner selon des normes acceptables, un Gouvernement de transition prépare des élections démocratiques. Là où les droits de l'homme étaient bafoués, une réforme du système judiciaire est en œuvre. Là où les armes faisaient la loi, un processus de désarmement est engagé, comme l'attestent les opérations menées conjointement, les 14 et 15 décembre derniers, contre les Chimères à Cité Soleil et contre les anciens militaires à Tabarre.

Les progrès sont dus d'abord à la force, au courage et à la détermination du peuple haïtien, qui sait surmonter les difficultés de son histoire. Ces progrès sont aussi le fruit d'une mobilisation remarquable de la communauté internationale dont nous sommes heureux d'avoir eu l'initiative, aux côtés des États-Unis, du Canada et du Chili, et avec l'appui du Conseil de sécurité. Après l'urgence, la communauté internationale a su prolonger son effort pour créer les conditions adéquates à une transition démocratique. Les Nations Unies, des organisations régionales et des pays du continent américain ont joué et continuent à jouer un rôle crucial dans cette mobilisation. Cet engagement doit se poursuivre dans la durée, comme nous y invite le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Valdès, auquel je tiens à rendre hommage tout particulier et très amical. Il contribue avec notre plein soutien à bâtir, avec courage et détermination, et en coopération étroite avec le Gouvernement de transition haïtien, une stabilisation durable et réussie. Je le remercie pour son rapport très éclairant qu'il vient de nous présenter.

En appui à ces efforts, la bonne coordination de l'ensemble des acteurs de la communauté internationale est indispensable et doit être maintenue, au travers notamment du groupe de contact de Port-au-Prince, New York ou Washington. Je voudrais aussi saluer l'action du Gouvernement de transition qui, dans des conditions difficiles, essaie d'ancrer son pays dans ce processus de reconstruction politique et économique. Il bénéficie de notre plein soutien pour mener à bien son oeuvre. Ensemble, nous avons pu instaurer un dialogue sincère sur la base des liens d'amitié qui nous unissent depuis toujours, au-delà des soubresauts de l'histoire.

Pour autant, nous ne devons pas nous montrer satisfaits, loin de là. Je mesure le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif que nous poursuivons tous ici, à savoir un Haïti démocratique, uni, stable et sur la voie d'un développement durable.

Il est essentiel que nous restions tous mobilisés à l'appui du processus que nous avons engagé. C'est pourquoi la France est aujourd'hui représentée, au niveau gouvernemental, à la demande du Président de la République Jacques Chirac.

J'aimerais insister sur trois aspects qui me paraissent particulièrement importants pour que la transition soit couronnée de succès. Ces trois aspects font partie d'une même dynamique.

Premièrement, la préparation et la tenue d'élections démocratiques à l'automne 2005, conformément au calendrier prévu. C'est une occasion unique pour le peuple haïtien de prendre son avenir en mains. Toutes les conditions doivent être réunies pour permettre le bon déroulement de ces scrutins. Le déploiement presque complet des effectifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) depuis la fin du mois de décembre devrait permettre d'assurer un environnement sûr et stable. Mais il faut aussi pour cela que ce processus de désarmement soit mené à bien. C'est une question difficile mais qu'il faut traiter sans concession, en n'hésitant pas, si nécessaire, à utiliser pleinement les possibilités offertes par le mandat de la MINUSTAH. La violence des armes ne saurait décider de l'avenir politique d'Haïti.

Sur le plan politique, le dialogue et la réconciliation nationale doivent se poursuivre pour que chacun puisse s'exprimer le jour des élections. Il importe de créer les conditions pour qu'aucun parti ne soit exclu du processus. Tous les partis politiques doivent participer à la réconciliation à la condition naturellement qu'ils aient rejeté le recours à la violence.

Deuxièmement, la poursuite des réformes des institutions publiques. La réforme du système judiciaire, la formation de la Police nationale haïtienne, la promotion des droits de l'homme ne doivent pas attendre les élections pour être mises en oeuvre. La restructuration du système judiciaire et de la police est essentielle pour l'instauration de l'état de droit en Haïti. Elle est également un des fondements de la lutte contre l'impunité. Soyons lucides, une course contre la montre est engagée. Une démocratie forte et durable dépend non seulement d'élections crédibles mais également d'institutions solides et saines.

Enfin, troisièmement, la mise en place d'une dynamique de développement économique. Un cadre de coopération intérimaire a été approuvé. Les bailleurs de fonds étaient tous présents à Washington en juillet puis en décembre derniers. Mais le soutien international ne s'est pas manifesté suffisamment sur le terrain malgré des tableaux d'aides annoncés.

Il faut rapidement mettre en oeuvre des projets de reconstruction, des travaux qui offrent des perspectives d'emplois pour les Haïtiens. Le peuple haïtien attend des améliorations concrètes dans sa vie quotidienne : construire de nouvelles routes, replanter des arbres, mettre à la disposition de tous un réseau sanitaire, de l'eau potable et de l'électricité. Il faut montrer à la population haïtienne les bénéfices de la transition démocratique. Il faut lui donner les moyens de prendre en charge la reconstruction de son propre pays. Nous comptons sur la détermination des dirigeants haïtiens, qui doivent pouvoir compter sur la détermination de la communauté internationale.

À ce moment charnière, nous ne devons ni faillir à notre devoir de solidarité vis-à-vis du peuple haïtien, ni décevoir cet espoir d'un avenir meilleur qui a émergé depuis près d'un an. La France, avec ses partenaires de l'Union européenne, aux côtés de l'ONU, et dans les enceintes multilatérales, continuera à prendre toute sa part pour soutenir les efforts des Haïtiens dans le redressement de leur pays. Elle restera engagée dans la MINUSTAH. Elle continuera d'inscrire son action bilatérale dans le cadre de coopération intérimaire, aussi bien au titre de la reconstruction institutionnelle que du renforcement des services de base.

C'est par une action globale et coordonnée que nous relèverons le défi de la paix.

Avec le drame du tsunami en Asie, nous avons assisté à un élan de solidarité exceptionnel qui traduit une mondialisation des sentiments. Notre engagement international ne bat pas seulement au rythme d'images tragiques. Il s'exprime dans la durée, là où les besoins restent pressants. Et c'est le cas d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Afin d'optimiser notre utilisation du temps disponible, je ne vais pas inviter un par un les orateurs à prendre place à la table du Conseil ni à reprendre la place qui leur est réservée sur le côté de la salle du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le fonctionnaire des conférences accompagnera l'orateur suivant pour qu'il prenne place à la table.

Le prochain orateur est le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA), S. E. M. Luigi Einaudi, à qui je donne la parole.

M. Einaudi (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire je remercie la République argentine, d'avoir convoqué la présente réunion et d'avoir assumé des responsabilités de chef de file, comme par exemple le fait d'accueillir le Sommet des Amériques en novembre prochain.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Haïti est un membre fondateur de l'Organisation des États américains (OEA), et notre organisation a été particulièrement active en Haïti au cours des 15 dernières années. Hier nous avons eu l'honneur d'accueillir Juan Gabriel Valdés au sein de notre Conseil permanent, et nous avons mené l'un de nos meilleurs débats sur la situation en Haïti et sur les besoins auxquels le pays doit satisfaire en vue de la tenue de bonnes élections.

Afin de représenter le Conseil permanent, je suis accompagné par son Vice-Président Joshua Sears. Je tiens simplement à dire que nous sommes très heureux de pouvoir être présents ici.

Notre plus récent mandat délivré par notre propre Assemblée générale concerne l'appui aux élections, le renforcement institutionnel de l'État haïtien et la défense des droits de l'homme, tout cela en collaboration avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. En fait, au début novembre, le Secrétaire général adjoint M. Prendergast et moi-même avons pu signer un protocole d'accord qui donnait à l'OEA le rôle de chef de file pour le processus de constitution des listes électorales. Je suis très heureux de pouvoir annoncer que nous avons reçu un virement de 8,7 millions de dollars du Gouvernement des États-Unis – auquel j'adresse mes remerciements – pour le lancement de ce projet.

J'aimerais juste faire quelques remarques très simples. D'abord, la tenue de bonnes élections, c'est à dire des élections ouvertes à la participation de tous, sans exclusion, dans lesquelles les électeurs peuvent voter et être sûrs que leurs votes seront pris en compte et respectés, est essentielle pour assurer la stabilité démocratique et la légitimité en Haïti. Je pense que nous en sommes tous absolument convaincus.

Deuxièmement, ce résultat ne sera pas facile à obtenir. Il existe des obstacles particuliers lorsque l'on commence à tenter d'organiser de bonnes élections. Je dois dire que personnellement j'ai passé presque quatre ans à travailler avec le Gouvernement haïtien en vue de ce même objectif exactement, et mon rôle était en quelque sorte de prêcher ce même message : qu'il faut inclure l'opposition. Les oppositions ont parfois changé, mais les besoins restent très semblables. Il est très clair que, pour éviter qu'Haïti n'aille de crise en crise, le pays doit – et la communauté internationale doit aussi – élaborer un programme de large appui aux institutions de l'État.

À cet égard, les efforts que mène l'OEA en Haïti me semblent extrêmement intéressants. Notre objectif est de contribuer au développement des institutions en Haïti et à la crédibilité de la démocratie haïtienne. Cela signifie que nous avons élaboré un programme d'inscription sur les listes électorales aussi soigneux que possible. Nous sommes encore en train de le peaufiner, en collaboration avec les experts électoraux de la MINUSTAH et le Conseil électoral provisoire d'Haïti. Ce programme va puiser dans les excellentes sources de connaissance dont nous disposons dans l'hémisphère.

Il est intéressant de noter que cinq pays – l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou et l'Uruguay – ont contribué, si je ne m'abuse, environ 80 % des effectifs de la force de stabilisation. Eh bien, je dirais que nous avons à nouveau une proportion semblable – qui s'ajoute à l'appui des États-Unis, du Canada, du Mexique et de quelques pays de moindre taille comme le Panama et le Paraguay – dans l'appui prodigué aux tribunaux électoraux nationaux, avec à nouveau une forte contribution du Brésil, sous la forme du détachement de personnel et de la mise en place de règles, de relations et d'aptitudes, afin de disposer des meilleures capacités techniques.

Nous avons essayé d'élaborer un système, qui commencera à fonctionner en mars et ne sera pas *sui generis* ni détaché des réalités du terrain, mais contribuera au développement des institutions en étant lié à la formation des registres d'état-civil d'Haïti. Il favorisera la constitution de cet important outil institutionnel, qui constitue un besoin fondamental dans tous nos pays. Avoir le droit juridique d'exister

est le point de départ des droits de l'homme et de la possibilité d'avancer. Nous souhaitons aider à inclure autant de personnes que possible parmi les 4,5 millions d'Haïtiens que nous nous proposons d'inscrire, d'une façon qui garantisse que leur inscription ne servira pas juste à une seule élection, mais permettra de constituer cette base pour la vie entière – et je crois que nous sommes tous engagés en ce sens.

Ce ne sera pas facile. Il y a des problèmes d'infrastructure, de sécurité et d'éducation des électeurs qui devront être affrontés. Je dirai simplement qu'à mon avis nous sommes à un moment critique. Nos techniciens – les techniciens de l'OEA et ceux de l'ONU sous la direction de Juan Gabriel Valdés – examinent et vérifient les chiffres une fois de plus en étroite collaboration avec le Conseil électoral provisoire d'Haïti. Je crois comprendre que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et à n'en pas douter les États membres de l'OEA et ses observateurs, qui se sont montrés très généreux avec nous, recevront des informations supplémentaires concernant l'appui financier nécessaire pour que le processus fonctionne efficacement.

Je pense que la situation en Haïti est sans pareille dans l'histoire. Je pense également qu'elle est étonnamment représentative d'un phénomène qui caractérise la scène internationale dans laquelle nous vivons. Il est très difficile en effet aux autorités locales de faire les choses correctement dans ce monde interdépendant sans obtenir une aide internationale, et il est très difficile à la communauté internationale d'obtenir des résultats si elle n'est pas capable de mobiliser le soutien des autorités locales. Comme le Ministre Amorim l'a dit, les besoins sont des besoins à long terme, mais je crois que la tâche qui consiste à conférer une légitimité à la situation politique et à accroître la confiance des Haïtiens et de la communauté internationale est, elle, une tâche immédiate.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

L'orateur suivant est mon ami, S. E. M. Ignacio Walker, Ministre des affaires étrangères du Chili, auquel je donne maintenant la parole.

M. Walker (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions tout particulièrement la République argentine d'avoir convoqué de manière si opportune le présent débat public sur Haïti. Nous félicitons également le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, notre cher ami Rafael Bielsa, de cette importante initiative et nous lui souhaitons plein succès à la présidence du Conseil de sécurité. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ancien Ministre des affaires étrangères du Chili, de l'exposé complet qu'il nous a présenté ce matin. En outre, nous saluons la présence parmi nous de l'Ambassadeur Luigi Einaudi, Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA), et le remercions de la communication que nous venons d'entendre.

Il s'agit, à n'en pas douter, d'une excellente occasion de renouveler l'engagement pris par la communauté internationale de faire en sorte que la Mission de paix en Haïti soit un succès et d'évaluer les efforts déjà déployés afin de ne pas répéter les erreurs du passé. Cette fois, l'Organisation des Nations Unies ne peut se permettre d'échouer en Haïti. Nous devons fixer des objectifs politiques clairs et accélérer le processus de redressement institutionnel et économique, qui constitue une condition fondamentale du rétablissement d'une stabilité durable dans ce pays ami.

Le Chili, conscient de la nécessité absolue d'éviter une crise humanitaire en Haïti, a participé dès la première heure, comme les membres le savent, à la Force multinationale intérimaire et a tout de suite rejoint la MINUSTAH. Nous l'avons fait et nous le faisons conscients du fait que seule une opération de paix globale, pluridimensionnelle et à long terme permettra le redressement politique, économique et social du pays. La forte participation de l'Amérique latine à la MINUSTAH est le témoignage de notre volonté politique collective de contribuer à régler les problèmes qui affectent notre région dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que nous l'avons réaffirmé lors de la dernière réunion du Groupe de Rio, le 5 novembre dernier.

Le Chili, tout au long de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, a mis en particulier l'accent sur les principes fondamentaux qui, selon nous, devraient gouverner la transition politique en Haïti, à savoir la convocation d'un vaste dialogue

national, dont personne ne serait exclu et qui encouragerait la réconciliation nationale; la tenue d'élections libres et transparentes en 2005, sous contrôle international; le plein respect des droits de l'homme; le respect des règles en matière judiciaire; le désarmement des groupes paramilitaires; et la fin de l'impunité.

Même si les progrès en matière de sécurité ont été relativement lents, en particulier au départ, suite aux difficultés rencontrées pour réunir les effectifs complets du contingent de la MINUSTAH, nous constatons aujourd'hui avec satisfaction que, ces deux derniers mois, des avancées importantes ont été enregistrées dans ce domaine, comme l'a montré clairement l'exposé complet fait ce matin par le Représentant spécial. Ces progrès ont rendu possible la réalisation d'opérations conjointes qui ont associé les forces militaires et de police des Nations Unies, en coordination avec les forces de police locales encore en nombre insuffisant. Dans ce contexte, il nous paraît indispensable de reconstituer la police haïtienne afin de la consolider en tant qu'institution professionnelle et apolitique, qui opérerait dans le respect des droits de l'homme et des lois en vigueur, gagnant ainsi la confiance des citoyens haïtiens.

Un autre élément important pour parvenir à la paix sociale demeure la recherche d'une réponse concrète aux revendications sociales des membres des forces armées dissoutes. Leur réinsertion dans le monde du travail est un point qui exige une attention prioritaire dans le cadre d'un engagement véritable en faveur du respect de l'état de droit et d'un rejet clair et catégorique de la violence.

Si la réinsertion est une tâche urgente, il est tout aussi indispensable qu'elle s'accompagne d'un processus de désarmement non seulement des anciens militaires, mais également de toute la société haïtienne. Il s'agit d'une condition préalable au rétablissement de la confiance.

Nous pensons également que sans un processus politique garantissant la participation de tous les secteurs de la société haïtienne en vue de sceller un pacte de gouvernance, il ne sera pas possible de parvenir à la paix et à la sécurité durables. C'est pourquoi, nous n'avons jamais cessé d'insister sur la nécessité d'entamer d'urgence un dialogue entre toutes les forces politiques concernées, y compris le parti Fanmi Lavalas, afin de parvenir à un consensus élémentaire. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra tenir en Haïti des élections légitimes, permettant d'élire de nouvelles autorités. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une question dont les Haïtiens doivent eux-mêmes décider. La MINUSTAH et l'OEA apporteront l'appui technique nécessaire et joueront un rôle de facilitateur pour créer l'environnement général de sécurité nécessaire à la tenue d'élections libres, secrètes et où les citoyens soient bien informés. Nous réitérons au Gouvernement de transition haïtien notre appel pour qu'il prenne toutes les mesures garantissant le déroulement normal de ce processus politique et électoral.

Ces 11 dernières années, les efforts de la communauté internationale ont produit quelques succès éphémères qui nous ont obligés plus d'une fois à reprendre notre tâche. C'est pourquoi nous estimons que, de concert avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, nous devons nous attaquer aux causes profondes de ces échecs répétés. À cet égard, nous pensons que le renforcement des institutions de l'État constitue la pierre angulaire du processus de reconstruction et de réconciliation nationales.

Lorsque nous disons « plus d'impunité », cette affirmation doit être appuyée par un système judiciaire et carcéral renforcé et réformé. Lorsque nous rejetons la violence, nous devons créer des institutions qui puissent véritablement la maîtriser. Lorsque nous parlons de réconciliation nationale, nous devons consolider les partis politiques et les organisations de la société civile qui permettent de canaliser les revendications de la population de manière démocratique.

Mais aucun processus politique ne sera crédible aux yeux d'une population sous-alimentée, vivant dans une pauvreté abjecte et victime d'un chômage chronique. Il est donc indispensable d'élaborer des projets de développement à court et à long terme, qui permettront d'améliorer de manière objective les conditions de vie de la population haïtienne. Nous devons commencer par des projets simples et concrets, recueillant l'appui de la population et promouvant une image positive de l'action de la communauté internationale en Haïti. En ce sens, nous voudrions réitérer avec force, depuis cette salle, notre appel aux pays donateurs et aux organisations financières internationales pour qu'ils mettent à disposition, sans retard et en faisant preuve d'une plus grande souplesse et d'un plus grand sens de l'urgence, les fonds qu'ils

ont promis à Haïti lors de la Conférence des donateurs, tenue à Washington en juillet 2004. Tel est le message urgent que, de cette salle, nous devons transmettre pour ce qui est des ressources financières.

Le Chili et l'Équateur ont envoyé un contingent d'ingénieurs pour réaliser des projets d'infrastructure routière. Nous nous trouvons dans une situation paradoxale, puisque nous disposons d'un personnel qualifié et de l'équipement approprié, mais que nous avons de graves difficultés à trouver les ressources financières et les fournitures de base nécessaires à la mise en œuvre de ces projets concrets. Cette situation a forcé notre contingent à se concentrer sur des tâches secondaires et il en va sans nul doute de même pour d'autres projets de coopération.

Je tiens à dire que nous avons, en tant que Gouvernement, investi plus de 20 millions de dollars dans l'équipement de ce bataillon de génie et en matériel militaire, mais à présent nous n'exécutons qu'un projet de 100 000 dollars. À l'heure actuelle, des forces et des capacités sont disponibles mais elles sont inutilisées en raison de l'absence de ressources financières. Il faut encore mieux définir les priorités envisagées dans le cadre provisoire de coopération et établir des procédures rapides pour que les organismes internationaux et les donateurs contribuent à la MINUSTAH. Nous exhortons donc le Gouvernement de transition à continuer à œuvrer sur des projets précis de développement économique en accordant la priorité aux services de base. Dans cette optique, nous estimons qu'il est de la plus haute importance que le MINUSTAH puisse administrer des projets à impact rapide.

Je voudrais enfin réaffirmer notre volonté de faire en sorte que la réhabilitation d'Haïti, à laquelle nous sommes tous attachés, facilite le fonctionnement d'institutions démocratiques solides et efficaces dans le cadre du développement économique et dans la justice sociale. Il doit être clair pour nous, tant au niveau de l'ONU qu'à celui des institutions financières, que c'est là l'objectif politique fondamental que doivent viser nos actions et nos projets.

Dans la mesure où nous pouvons tous, selon nos capacités respectives, coopérer dans ce domaine, nous œuvrerons en faveur de la paix et d'une stabilité durable, ce qui nécessitera un effort soutenu et de la persévérance. Nous ne pouvons pas laisser se reproduire le cycle de crise et d'indifférence qui, tout au long de l'histoire, a caractérisé la relation de la communauté internationale avec Haïti.

Nous invitons donc le Conseil à regarder vers l'avenir; car ce sera la seule façon dont nous pourrons aider le peuple haïtien à aspirer à nouveau à un avenir vécu dans la démocratie et la dignité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre Ignacio Walker de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Carlos Morales Troncoso.

M. Morales Troncoso (République dominicaine) *(parle en espagnol) :* Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci, et remercier votre pays de l'heureuse initiative qu'il a prise de convoquer cette séance spéciale sur un thème de la plus haute importance pour notre région.

J'ai aujourd'hui l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour faire connaître la position de mon gouvernement sur la situation concernant Haïti, pays avec lequel la République dominicaine partage le territoire de l'île d'Hispaniola.

La relation historique, géographique, politique et sociale entre la République dominicaine et la République d'Haïti est forcément une source de solidarité entre leurs peuples. À ce titre, le peuple dominicain n'est pas indifférent à la pauvreté, au désespoir et aux manifestations répétées de violence qui touchent si gravement le bien-être du peuple et qui menacent la viabilité de l'État haïtien. Nous sommes convaincus qu'il est urgent – je le répète, urgent – de prendre des mesures efficaces pour arrêter le processus accéléré de désintégration dans lequel la société haïtienne semble plongée.

En Haïti, à la situation de pauvreté extrême généralisée et au climat d'affrontements violents et d'attitudes d'intransigeance, s'ajoute le fait que le Gouvernement n'est pas en mesure de remédier aux problèmes les plus pressants de la population ou, comme l'a signalé M. Juan Gabriel Valdés, du dysfonctionnement de la justice, et du Parlement et des institutions chargées du maintien de l'ordre.

Il faut donc aider la République sœur d'Haïti, par tous les efforts nécessaires, à rétablir la primauté du droit, à mettre en place et à renforcer les institutions et les processus électoraux, comme cela a été dit ce matin, en particulier par le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA), et il faut également poser les bases de la bonne gouvernance et améliorer les conditions générales de vie.

J'ai répondu ce matin à votre aimable invitation, Monsieur le Président, pour dire clairement notre solidarité avec les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes – et avec les efforts du Conseil de sécurité – qui, en ce moment même, sont fermement déterminés à contribuer à la stabilisation d'Haïti afin de garantir le rétablissement et le maintien de ses institutions.

Notre politique extérieure a toujours été de manifester notre solidarité avec Haïti, et de demander que l'aide internationale se manifeste avec générosité à l'égard de sa population qui est écrasée par la pauvreté et qui a besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Conformément à cette position, notre gouvernement a pris des mesures, aux niveaux national et international, visant à éviter la fragmentation progressive de la société haïtienne, dans l'espoir que la tolérance et la solidarité s'instaurent et se renforcent entre les principaux acteurs de la vie publique en Haïti.

Les grandes lignes qui sous-tendent les initiatives de notre pays – la République dominicaine – consistent à établir des contacts directs ou indirects avec les dirigeants des divers segments de la société haïtienne et de les persuader d'aplanir leurs divergences et de promouvoir le respect mutuel et la coordination des actions qui poseront les bases de l'avenir et favoriseront l'unité nationale et l'intégrité de la nation haïtienne.

Le Gouvernement dominicain est convaincu que ce type d'initiatives de la part d'institutions publiques et privées motivera les dirigeants haïtiens influents et permettra de faire changer d'opinion à ceux qui mènent des actions isolées et belliqueuses.

Enfin, les grands engagements pris par la communauté internationale en faveur d'Haïti doivent viser à parvenir à la réconciliation de la société haïtienne, afin que ses dirigeants passent de l'affrontement à la coopération et à la reconstruction économique du pays pour réduire la pauvreté écrasante de leur peuple, exemple extrême de survie au milieu d'injustices sociales anciennes et énormes et sur un territoire en état avancé d'érosion et de désertification.

Pour atteindre ces nobles objectifs, nous avons besoin de ce que nous n'avons cessé de demander et qu'ont répété tous ceux qui ont pris la parole avant moi : un engagement à long terme en faveur d'une aide massive, opportune et soutenue des pays développés, comme l'a si bien dit le Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Celso Amorim, et une solidarité générale plus importante que l'ampleur des problèmes d'Haïti.

À cet égard, comme l'a proposé le Président Leonel Fernández, notre pays est favorable à la tenue d'un sommet des Ministres des affaires étrangères à Santo Domingo pour renforcer l'action conjointe des pays donateurs et des pays participant à la mission de paix en Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

L'orateur suivant est le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, Dame Billie Miller. Je lui donne la parole.

Dame Billie Miller (Barbade) (*parle en anglais*) *:* La Communauté des Caraïbes se réjouit vivement de pouvoir prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la situation concernant Haïti.

Il y a un an de cela, nous étions tous extrêmement préoccupés par la détérioration de la situation politique et de la sécurité en Haïti. Avec l'accord d'Haïti et un appui international, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a lancé une initiative diplomatique. Se basant sur les principes de la démocratie et de la bonne gouvernance énoncés dans la Charte de la société civile de la CARICOM et la Charte démocratique interaméricaine, l'initiative de la CARICOM visait à stabiliser la situation politique grâce à un accord sur le partage du pouvoir, éviter la répétition de la pratique haïtienne traditionnelle consistant à se débarrasser du Président par tous les moyens afin de régler les conflits politiques, et aider les Haïtiens à trouver une solution pacifique et politique qui préserverait la primauté du droit et la continuité constitutionnelle.

Malheureusement, le 29 février 2004, on a préféré une manœuvre rapide aux principes. Les chefs

de gouvernement de la CARICOM ont été déçus devant l'hésitation du Conseil de sécurité à prendre des mesures immédiates en réponse aux appels à l'aide du Gouvernement haïtien et à la demande de la Communauté des Caraïbes. Le Président élu est parti du pays dans des circonstances qui n'ont pas encore été élucidées. Une administration transitoire a ensuite été mise en place en utilisant certains des éléments définis dans le Plan d'action antérieur de la CARICOM.

Néanmoins, de l'avis de la CARICOM, les principes fondamentaux de la pratique et du comportement démocratiques ont été remis en cause. Nous ne saurions transiger sur ces principes car ils sont essentiels pour notre sécurité en tant que petits États. La violation des principes énoncés dans la Charte de la société civile de la CARICOM a fait qu'il était impossible pour la Communauté de recevoir des représentants d'Haïti au sein de ses conseils. L'administration de transition doit être tenue de respecter les normes internationales reconnues s'agissant du respect des droits civils et politiques fondamentaux, le respect de la légalité et l'état de droit. Les allégations d'abus flagrants de la part de la police doivent faire l'objet d'une enquête approfondie. La détention prolongée des dirigeants et militants de Fanmi Lavalas sans jugement ni chef d'accusation ne peut être considérée que comme une détention arbitraire sur la base de l'affiliation politique. Ces personnes doivent être libérées sur-le-champ. Cette grave violation des droits fondamentaux est exacerbée par le fait que les rebelles n'ont toujours pas été poursuivis pour leurs actes criminels. Une telle approche entrave également l'instauration d'un climat politique favorable sans lequel la paix et la sécurité ne peuvent être durablement rétablies.

La CARICOM reste acquise à la cause du peuple haïtien. À cette fin, elle a mis en place des mécanismes tels qu'un programme d'assistance, dont l'appui électoral est une composante essentielle.

Maintenant, une année plus tard, les profondes préoccupations des communautés régionales et internationales se sont aggravées. L'incapacité de l'administration de transition à promouvoir la stabilité et l'inclusion politique a été un obstacle au progrès. L'insécurité et l'instabilité persistent. Le sort du citoyen haïtien ordinaire ne s'est pas amélioré. L'appel traditionnel au changement de gouvernement est une fois de plus lancé. Le désespoir et le chômage s'allient à la facilité d'accès aux armes pour remplir les rangs des groupes armés illégaux qui prolifèrent de part et d'autre. Leurs activités, que leurs intentions soient criminelles ou politiques, nuisent gravement à l'autorité de l'État et doivent cesser. L'instabilité a un effet nuisible sur les voisins de Haïti, y compris les Bahamas et la Jamaïque, car elle nourrit l'immigration illicite et, de plus en plus, le trafic d'armes légères et de stupéfiants.

Le rapport de novembre du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2004/908) souligne à juste titre la nécessité d'accroître la capacité de la Mission de stabilisation à mettre en œuvre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Cela doit être une priorité. Ceux qui encouragent la violence et qui s'y livrent doivent faire l'objet de poursuites.

Le versement des fonds promis est requis d'urgence pour aider à atténuer la situation sociale et économique désespérée. Il faut espérer que d'autres grands donateurs suivront l'exemple de la Banque mondiale, qui a tout récemment dégagé des fonds. La cohérence et le renforcement mutuel doivent également être assurés entre les stratégies humanitaires, de sécurité, politiques et de développement. Elles doivent également être inspirées par la triste réalité du climat qui règne à Haïti.

Des élections libres et régulières sont essentielles pour le retour de la règle constitutionnelle. Elles ne sont néanmoins qu'une étape critique sur le chemin long et ardu vers la stabilité, le redressement et une démocratie viable. Il est clair que les redoutables conditions requises pour la tenue d'élections crédibles dans le courant de cette année ne sont pas encore à notre portée. La tâche urgente qui nous incombe à tous doit être d'aider à créer un climat sûr qui permette une campagne ouverte; de contribuer à assurer un climat politique qui facilite la participation de tous les groupes politiques qui rejettent la violence, y compris ceux qui sont à l'extérieur du processus politique et électoral à l'heure actuelle; et de contribuer à établir une structure administrative efficace pour mener les élections à bon terme.

Avec la multiplication des difficultés du processus de transition, les notions de dialogue national et d'établissement de contacts sont de plus en plus prônées à l'intérieur de Haïti. Les tentatives nationales pour concrétiser l'idée de réunir un échantillon représentatif de la société haïtienne doivent

être encouragées. À cet égard, la Communauté des Caraïbes félicite le Représentant spécial du Secrétaire général de ses efforts pour étudier la question.

Apaiser les tensions, cerner les intérêts communs et qui peuvent unir les Haïtiens, promouvoir l'inclusion et renforcer la confiance sont des actions qu'il faut de toute urgence entreprendre pour l'édification de la société. Elles pourront faciliter les progrès sur les questions sensibles et litigieuses telles que la sécurité, le désarmement, l'orientation et les priorités du développement et les élections. En fin de compte, la responsabilité de créer des conditions favorables à la réconciliation, le redressement et la stabilité incombe aux citoyens d'Haïti eux-mêmes.

L'édification de la démocratie en Haïti et la création d'un ordre politique, social et économique stable requièrent l'engagement des Haïtiens et de leurs partenaires de la communauté internationale. La Communauté des Caraïbes salue le rôle fondamental joué par les États d'Amérique latine au sein de la MINUSTAH, ainsi que les autres États qui y contribuent. Elle reconnaît également les efforts concertés de l'Organisation des États américains. Selon les circonstances, la CARICOM apporte sa propre contribution aux efforts de stabilisation et de reconstruction des Nations Unies dans le pays frère d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le Sous-Secrétaire d'État des États-Unis aux affaires occidentales, S. E. M. Roger Noriega, auquel je donne la parole.

M. Noriega (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis saluent l'initiative prise par l'Argentine d'appeler l'attention du Conseil sur Haïti. Les États-Unis sont attachés à notre action collective visant à améliorer la stabilité et de renforcer l'état de droit, à consolider la démocratie représentative par la tenue d'élections et à établir les fondements permettant d'assurer le redressement et la croissance économiques à long terme d'Haïti. La communauté internationale a réagi à la crise en Haïti en déployant un effort coordonné pour rétablir la sécurité et promouvoir la réconciliation politique. Je souhaite mettre en exergue les contributions du Brésil, de l'Argentine et d'autres pays occidentaux à cet effort digne et important.

Alors qu'elle se rapproche du nombre maximum autorisé pour ses effectifs, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a montré qu'elle est désireuse et capable d'améliorer les conditions de sécurité de la population haïtienne conformément à son mandat. Depuis qu'elle a intensifié ses opérations en décembre pour lutter contre les activités des gangs et défendre l'état de droit dans la capitale, Port-au-Prince, la MINUSTAH a fait d'importants progrès en vue d'améliorer la situation en matière de sécurité dans les quartiers les plus démunis de la capitale d'Haïti.

Nous demandons à la communauté internationale et au Gouvernement de transition d'œuvrer de concert à partir d'un programme global pour désarmer, démobiliser et réinsérer dans la société productive toutes les forces irrégulières et tous les groupes armés irréguliers en Haïti. Nous encourageons également la communauté internationale et le Gouvernement de transition à s'efforcer de mettre sur pied une force de police civile fonctionnelle pour améliorer la sécurité et protéger les droits, la vie et les biens de tous les Haïtiens.

La sécurité et le développement sont inséparables. L'amélioration des conditions de sécurité nous offre la possibilité d'honorer notre engagement collectif à aider à apporter un réel redressement politique et économique et la croissance en Haïti. Lors de la Conférence des donateurs organisée par la Banque mondiale au mois de juillet dernier à Washington, la communauté internationale a promis plus d'un milliard de dollars pour aider Haïti. Les États-Unis tiennent leur engagement en faveur d'Haïti, et ont dépensé plus de 113 millions de dollars pour le développement économique, la santé, la création d'emplois et l'aide aux victimes des catastrophes naturelles en 2004, ce qui représente environ la moitié des donations de la communauté internationale à Haïti pour cette année. Nous prévoyons de dépenser bien plus que 150 millions de dollars en Haïti en 2005.

Il est important de se rappeler que les promesses de dons à elles seules ne vont pas améliorer les conditions en Haïti. Nous devons œuvrer pour surmonter les obstacles bureaucratiques dans chacun de nos gouvernements et dans nos institutions pour débourser les fonds que nous avons promis lors de la Conférence de l'année dernière. Les autorités haïtiennes devraient redoubler d'efforts pour identifier des projets concrets et accepter des appuis externes, ainsi que l'intervention de conseillers techniques là où celle-ci est utile, pour appliquer ces programmes de toute urgence. De même, nous en appelons aux

donateurs pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'éliminer tout obstacle bureaucratique susceptible d'entraver l'exécution de projets susceptibles d'améliorer le sort des Haïtiens moyens aujourd'hui et leur permettre d'envisager l'avenir avec espoir.

Nous appuyons les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général et de la MINUSTAH, conformément au mandat confié par les résolutions 1542 (2004) et 1576 (2004) du Conseil de sécurité, pour unir leurs efforts à ceux d'autres organes de l'ONU, des institutions financières internationales et des États Membres pour aider le Gouvernement de transition d'Haïti à concevoir et mettre en œuvre ces projets urgents et efficaces pour le redressement et le développement d'Haïti.

Au cours de sa visite en Haïti le mois dernier, le Secrétaire d'État Colin Powell a mené des consultations avec les autorités haïtiennes et des représentants de la société civile sur la nécessité d'un large dialogue national en Haïti. Nous pensons que toutes les parties en Haïti qui acceptent les principes démocratiques et rejettent la voie de la violence doivent avoir leur place à la table dans le cadre de ce dialogue. Nous saluons les efforts de la MINUSTAH pour appuyer ce processus.

Un tel dialogue représente un pas important vers des élections ouvertes, libres et régulières cet automne et vers la réconciliation nationale à long terme. Mon gouvernement a le plaisir d'appuyer le travail de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider Haïti à préparer ces élections. Les États-Unis ont fourni environ 9 millions de dollars à cet effort à travers l'OEA ainsi que 1 250 000 de plus par le biais de nos programmes d'assistance bilatéraux. Nous comprenons que la préparation des élections exigera des fonds supplémentaires considérables pour l'éducation des électeurs, l'amélioration des infrastructures et la sécurité. Pour veiller à ce que les élections soient couronnées de succès, nous encourageons vivement les donateurs à contribuer généreusement à cet effort.

Pour terminer, je dirai que ceux d'entre nous qui avons la chance d'avoir des personnes d'origine haïtienne parmi nos citoyens savons que ce sont des personnes très travailleuses et dotées de talents exceptionnels. Pour cette raison, si nous honorons notre engagement à œuvrer ensemble pour renforcer un Gouvernement qui habilite et protège tous les citoyens d'Haïti, nous aurons de bonnes raisons d'être optimistes quant à l'avenir d'Haïti.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Royaume-Uni apprécie très vivement votre présence à la présidence, ainsi que les contributions qui ont déjà été apportées au cours de ce débat.

Je tiens à m'associer à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Nous sommes redevables à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour le travail qu'elle a accompli dans des conditions difficiles, y compris des effectifs limités et la dévastation provoquée par l'ouragan tropical Jeanne. J'aimerais exprimer nos remerciements particuliers au Représentant spécial du Secrétaire général Juan Gabriel Valdés pour sa contribution, ainsi qu'au commandant brésilien de la Force, au chef canadien de la police civile et à tous les pays fournisseurs de contingents.

Le débat s'est concentré sur trois questions prioritaires, qui sont les questions évidentes pour un État sortant d'un conflit. Il y a tout d'abord la nécessité d'une évolution politique vers un état de fait démocratique et des élections, que Mme Miller, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, a décrites comme étant une étape cruciale sur la voie de la démocratie. Deuxièmement, il faut créer un État sûr où, à terme, la responsabilité de l'ordre public incombe aux Haïtiens eux-mêmes. Et troisièmement, il faut un développement économique, qui doit aller de pair avec les deux autres priorités pour améliorer les conditions de vie du peuple haïtien. Ces trois objectifs exigent une prestation coordonnée de services de la part de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions sur le terrain dans le pays, renforcées par les voisins, les organisations régionales et les donateurs bilatéraux.

Le Royaume-Uni appuie sans réserves le Gouvernement de transition. Il est important que tous les efforts nécessaires soient déployés pour évoluer vers des conditions durablement sûres et stables en Haïti. À cette fin, il est essentiel que tous les éléments démocratiques du pays aient la possibilité de participer au processus de transition et aux élections, y compris les membres du parti Lavalas qui ont renoncé à la violence.

Le Gouvernement du Royaume-Uni reste préoccupé par la situation relative aux droits de l'homme en Haïti. Il est essentiel que les individus qui sont et ont été impliqués dans des violations des droits de l'homme n'aient aucune place au sein du Gouvernement ni dans les organes qui lui sont associés. La mise sur pied d'une Police nationale haïtienne efficace et respectée, dont les officiers auront subi de rigoureuses vérifications de leurs antécédents, sera un pas important vers l'amélioration de cette situation en matière de droits de l'homme.

En ce qui concerne la sécurité, comme d'autres l'ont dit, il faut en faire plus, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et – l'élément fondamental – de réinsertion. Désarmer les bandes qui agissent dans la quasi-totalité du pays est essentiel pour garantir un avenir stable.

Nous finançons des activités de développement en Haïti par l'entremise de notre Ministère du développement international, en plus de l'appui que nous apportons par le biais des programmes de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Notre engagement à tous en faveur d'Haïti sur le long terme est capital pour un avenir porteur d'espoir, et en ce sens nous nous félicitons particulièrement de l'assistance fournie par les organisations régionales et de la coopération des pays voisins, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

Je voudrais toutefois terminer en soulignant qu'Haïti devrait nous servir d'exemple puissant et salutaire. Ses problèmes dans les années 90 exigeaient une opération majeure des Nations Unies, mais nous ne sommes pas restés assez longtemps pour parvenir à un succès durable. Cette fois, l'ONU et la communauté internationale doivent tenir jusqu'au bout. Mais plus généralement, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent mieux répondre aux menaces émergentes avant qu'elles ne prennent forme dans les pays. Nous devons accorder plus d'importance au travail sur la prévention des conflits et appuyer les pays qui sont confrontés à de réels risques d'instabilité. D'où l'importance que revêt pour nous tous le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui propose une approche plus cohérente par le système des Nations Unies à toute la gamme de questions qui constituent l'éventail des conflits. J'espère vivement que ce travail pourra lui aussi avancer en 2005, à l'instar des progrès relatifs à Haïti.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de voir le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine jouer un rôle si important dans la préparation, la convocation et la tenue de cette importante séance du Conseil de sécurité. Nous sommes également très honorés par la présence du Ministre des affaires étrangères de Haïti, du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, du Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA) et des membres du Conseil et des pays de la région représentés aujourd'hui au niveau ministériel.

L'initiative prise par la présidence argentine du Conseil de sécurité d'organiser le présent débat public est bienvenue et opportune. Haïti constitue un véritable test pour l'ONU et pour le Conseil en particulier. L'enjeu en est notre capacité de soutenir et d'encourager un investissement à long terme, pluridimensionnel et intégré visant à répondre de manière durable aux défis politiques, sécuritaires et économiques que posent les situations complexes d'après conflit. La Roumanie a toujours cru qu'il convenait d'encourager la participation des institutions régionales et sous-régionales à ces tâches, tout en faisant en sorte qu'elles maintiennent un dialogue permanent avec le Conseil et l'Organisation des Nations Unies. C'est un point de vue auquel font écho les conclusions et les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

La Roumanie s'associe à la déclaration qui sera prononcée d'ici peu par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne. J'essayerai donc d'être concis et de cibler mes observations.

Premièrement, je voudrais joindre ma voix aux orateurs qui ont appuyé la notion fondamentale qui sous-tend le débat d'aujourd'hui, à savoir l'interdépendance étroite qui existe entre la sécurité, la consolidation des institutions politiques et le développement économique en Haïti. La stabilisation et le développement d'Haïti ne sont pas des tâches faciles, mais sont néanmoins à portée de main, pourvu que des efforts cohérents et coordonnés soient déployés de manière résolue dans les trois domaines que je viens de mentionner.

Comme d'autres, nous pensons qu'améliorer la sécurité en Haïti demeure l'une des questions

essentielles, car il s'agit d'une condition préalable pour atteindre un large éventail d'objectifs qui ont été fixés pour Haïti, comme la création d'un environnement propice à la tenue d'élections démocratiques, la consolidation des institutions de l'État, la promotion du dialogue national et l'amélioration de la situation économique. La violence à laquelle continuent de se livrer des groupes armés illégaux est un indice extrêmement préoccupant des nombreux dangers qui menacent toujours ce pays déjà durement éprouvé. Cette violence risque de saper les efforts de stabilisation déployés actuellement et de perturber le processus de transition. Nous appuyons les efforts faits par le Gouvernement de transition pour faire reculer la violence tout en respectant les droits de l'homme universellement reconnus et les principes de l'état de droit.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) garde un rôle déterminant pour ce qui est d'appuyer les efforts fournis par le Gouvernement pour rétablir la paix et la réconciliation dans le pays. Nous louons les pays fournisseurs de contingents d'avoir investi dans cette opération. Ils ont honoré leur engagement de déployer promptement la Mission dans toutes les parties d'Haïti.

Nous sommes encouragés par l'opération de grande envergure menée récemment de manière conjointe par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne dans les quartiers les plus instables de Port-au-Prince. Il convient de mener d'urgence d'autres actions de ce type si l'on veut continuer à redresser la situation actuelle en matière de sécurité.

La Roumanie reconnaît également la contribution importante qu'un programme efficace de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) pourrait apporter à l'amélioration générale de la situation sécuritaire. C'est pourquoi nous appelons à créer, sans autre délai, une commission nationale qui serait chargée d'exécuter un programme général et complet de DDR dans tout le pays.

Sur le plan politique, nous sommes encouragés par l'engagement pris par le Gouvernement de transition d'organiser des élections en 2005 et de veiller à ce que le transfert des pouvoirs qui s'en suivra s'effectue au plus tard en février 2006. Les décisions du Conseil électoral provisoire relatives au calendrier et au budget des élections devraient permettre d'avoir une idée plus précise du déroulement de la période de transition et des besoins en aide internationale pour la tenue des élections. À cet égard, la Roumanie se félicite de la signature, le 10 janvier 2005, entre le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil électoral provisoire d'un accord global sur un important projet d'assistance électorale. L'assistance promise à cette occasion, qui vise à porter sur les aspects les plus immédiats des élections, est une preuve de plus que la communauté internationale est fermement déterminée à ce que des élections libres et justes aient lieu. Elle atteste également la bonne coopération qui prévaut entre les partenaires internationaux et locaux en Haïti. Nous comptons qu'un processus politique n'excluant personne sera mis en place, en l'absence duquel, comme l'a affirmé à juste titre le Secrétaire général dans son dernier rapport, il sera impossible d'établir une paix durable et la sécurité.

Comme toujours, la Roumanie attache une grande importance à la lutte contre l'impunité et au plein respect des droits de l'homme par toutes les parties. Les détentions arbitraires devraient cesser immédiatement. Le Gouvernement de transition doit libérer les individus contre les lesquels aucun chef d'accusation n'a encore été retenu et traduire en justice les personnes qui ont commis des violations des droits de l'homme. Dans le même ordre d'idée, réformer le système judiciaire doit être l'une des principales priorités en Haïti.

En tant que pays qui promeut la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, la Roumanie reste favorable à un renforcement de la participation des organisations régionales aux efforts visant à assurer la stabilisation et le développement en Haïti. Le caractère harmonieux de la relation de travail établie entre l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA) en Haïti démontre une fois de plus le poids politique et l'impact positif de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans les processus de stabilisation, thème que la Roumanie s'efforce de promouvoir durant son mandat de membre élu du Conseil de sécurité.

La stabilisation et le développement en Haïti ont été consolidés avec la création récente du Groupe restreint concernant Haïti. L'utilisation du mécanisme de coopération appliqué dans ce pays en matière d'assistance électorale a constitué une évolution positive. Nous nous félicitons également de la récente

signature d'un mémorandum d'accord entre l'ONU et l'OEA relatif à la coordination de l'assistance électorale fournie à Haïti, ainsi que des signes indiquant une coopération renforcée entre la MINUSTAH, l'Organisation internationale de la francophonie et d'autres organisations et partenaires pertinents prenant part au processus électoral.

Pour encourager une démocratie qui fonctionne bien en Haïti, il est de la plus haute importance de lancer et de mettre en œuvre des projets de développement, avec l'aide de l'ONU, des institutions financières internationales et des États Membres,. Ces projets doivent pouvoir « démarrer rapidement » et avoir un impact immédiat sur les conditions de vie de la population, car il ne peut guère y avoir de démocratie dans un pays où les besoins fondamentaux de la population ne sont pas totalement satisfaits. En conséquence, nous sommes d'accord sur la nécessité d'élaborer une stratégie de développement à long terme pour Haïti, avec l'aide de la communauté internationale, comme le prévoit le Cadre intérimaire de coopération. Nous nous félicitons également de la décision récente de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international de fournir une aide d'urgence en faveur du redressement d'Haïti, à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour offrir rapidement les services de base dont la population a besoin.

Enfin, je voudrais terminer en réaffirmant notre conviction que l'instabilité structurelle d'Haïti exige un engagement à long terme et une approche pluridimensionnelle, reposant sur les enseignements tirés du passé et s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité, y compris les aspects socioéconomiques. Les efforts du Gouvernement de transition, la participation importante et efficace de l'ONU, à travers la MINUSTAH et un vaste éventail d'organes du système, et l'impressionnante coopération régionale mise en place pour venir en aide à Haïti constituent d'importantes avancées sur la voie menant au jour où Haïti regagnera sa place légitime parmi les États stables, prospères et démocratiques du monde. La mission que le Conseil de sécurité envisage d'effectuer en Haïti, peut-être conjointement avec une mission similaire du Groupe consultatif spécial sur Haïti créé par le Conseil économique et social, serait un autre pas dans cette direction.

En dernier lieu, je voudrais affirmer ce que nous avons déclaré au début de notre intervention, à savoir que nous sommes très honorés de vous voir, Monsieur le Président, présider cette importante séance du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu vous souhaiter la bienvenue au présent débat, Monsieur le Président, et vous féliciter pour votre accession aux fonctions de Président du Conseil durant le mois de janvier. Je vous souhaite plein succès dans votre mandat. À cet égard, je voudrais également vous féliciter d'avoir innové en choisissant de traiter ce thème particulier dans le cadre d'un débat public. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos délibérations au Ministre des affaires étrangères d'Haïti, et lui dire que, je n'en doute pas, nos débats seront fructueux et la séance d'aujourd'hui se conclura de manière positive.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration que fera tout à l'heure au cours de ce débat le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

À première vue, il ne semblerait pas qu'il existe beaucoup de liens entre la Grèce et Haïti; l'on pardonnerait facilement quiconque penserait que tout un monde sépare ces deux pays. Toutefois, j'aimerais appeler l'attention du Conseil sur le fait qu'Haïti a été le premier pays à reconnaître la révolution grecque et la création de l'État grec moderne il y a près de 200 ans – ce que le peuple grec n'a pas oublié. Il semble donc presque normal que le premier jour du mandat de la Grèce au Conseil de sécurité, le 1er janvier, coïncide avec la fête nationale d'Haïti, et que la Grèce prenne la parole au Conseil de sécurité lors d'une séance publique, pour la première fois en tant que membre non permanent, sur la situation concernant Haïti.

Ces dernières années, Haïti a traversé beaucoup d'épreuves et a beaucoup souffert, et les catastrophes naturelles qui ont frappé cette île y ont été pour beaucoup. La communauté internationale a manifesté son appui – et je crois qu'elle continuera de le faire – au peuple haïtien afin qu'il puisse réaliser ses aspirations dans un environnement sûr et stable.

Le Gouvernement grec exprime son appui aux efforts déployés par le Gouvernement de transition en faveur du processus politique de concertation et de

réconciliation nationales. Il est important que ce dialogue se poursuive sans entrave, avec la participation de toutes les parties, afin qu'une proportion importante de l'électorat puisse participer aux prochaines élections locales, législatives et présidentielles.

La priorité devrait être d'améliorer la sécurité sur le terrain. Cela favorisera non seulement le décaissement de l'assistance économique, mais préparera également la voie à un développement à long terme, lequel se heurte actuellement à des obstacles, et permettra de réduire au minimum les violations des droits de l'homme. Une mesure positive qui améliorerait la sécurité serait l'adoption par le Gouvernement de transition d'Haïti d'une démarche plus vigoureuse en vue d'atteindre les objectifs en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et de créer sans tarder une commission nationale à cet effet. Il faut mettre fin à la coexistence de bandes criminelles, de milices locales, de soldats désaffectés et d'autres groupes qui continuent de saccager les rues d'Haïti. Nous encourageons le Gouvernement de transition à promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance, ainsi qu'à mettre fin à l'impunité. Nous pensons également que la Constitution d'Haïti doit être respectée et protégée.

Il est impératif que l'ONU soutienne Haïti avec fermeté au cours des prochains mois qui seront cruciaux afin de veiller à ce qu'un processus crédible et viable de relèvement politique et économique soit mis en place, à commencer par l'installation d'un gouvernement démocratique issu d'élections libres et régulières.

Une participation à long terme est également essentielle pour le succès des efforts de l'ONU dans le pays et, à ce titre, la Grèce salue les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadeur Valdés. Je le remercie d'avoir présenté ce matin un exposé d'une grande clarté.

La Grèce remercie également les pays qui participent à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et note avec satisfaction que la composante militaire et la composante de police civile ont déjà atteint leurs pleins effectifs. La MINUSTAH devrait désormais être plus à même d'exécuter son mandat. Nous remercions également tous ceux qui participent à la Mission. Nous condamnons sans réserve toutes les attaques visant la MINUSTAH et le personnel international, en particulier celui qui s'acquitte de tâches humanitaires.

La prospérité à long terme d'Haïti ne deviendra une réalité que lorsque l'on remédiera aux causes profondes des souffrances que connaît le pays. La grande majorité de la population continue de vivre dans la pauvreté. La seule façon de changer cette situation, c'est de promouvoir un développement économique à long terme. À cet égard, la Grèce se félicite de la réactivation du Groupe consultatif ad hoc pour Haïti du Conseil économique et social. De même, nous nous félicitons de la création du Groupe restreint concernant Haïti. Nous remercions également l'Organisation des États américains du rôle qu'elle a joué, en particulier en matière d'établissement des listes électorales.

Par ailleurs, nous jugeons encourageant que la Conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue à Washington en juillet 2004, a, à ce jour, généré plus d'un milliard de dollars d'aide à la reconstruction.

La Grèce apporte sa contribution dans le cadre de l'Union européenne. En outre elle s'est récemment engagée à fournir une aide bilatérale à Haïti afin d'aider le pays à faire face à ses besoins les plus immédiats.

Néanmoins, il sera plus encourageant que les fonds des donateurs soient décaissés en temps voulu pour une population dont les besoins sont énormes. Nous demandons donc à toutes les parties concernées – les donateurs, les institutions financières internationales et le Gouvernement de transition – de présenter aussi rapidement que possible des plans de projets précis qui bénéficieront des généreuses contributions des donateurs.

Pour terminer, je voudrais assurer le Ministre des affaires étrangères d'Haïti que la Grèce est prête à aider son pays sur la voie de la stabilité et de la normalité, au niveau bilatéral et par le biais d'instances multilatérales, telles que l'ONU et l'Union européenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Grèce des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) *:* Je tiens tout d'abord à dire qu'en tant que nouveau membre élu du Conseil de sécurité, statut que nous partageons avec l'Argentine, le Japon se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec la délégation de

ce pays, ainsi qu'avec d'autres membres du Conseil, dans les mois à venir. Je voudrais également dire que c'est un privilège pour ma délégation que de voir le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine présider la présente séance.

Nous nous félicitons de l'engagement énergique et des efforts actifs et inlassables des pays d'Amérique latine et de l'Organisation des États américains pour traiter la situation concernant Haïti, thème du présent débat. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Valdés, de son exposé complet et instructif. Nous saluons les efforts déployés par M. Valdès et son équipe au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour assurer la sécurité, promouvoir la stabilité et mener de nombreuses activités dans différents domaines, notamment l'appui humanitaire et électoral, l'aide au développement, les affaires civiles, etc. Je rends également hommage à tous les pays concernés, en particulier les pays d'Amérique latine, qui ont apporté une contribution importante à la Mission en Haïti en lui fournissant du personnel, une expertise technique et des ressources financières, ainsi qu'un appui politique et moral.

Haïti est un nouvel exemple d'un pays où se pose la question fondamentale du lien entre le développement et la paix. La pauvreté généralisée et le chômage, les maladies, une gouvernance et des institutions faibles ou en faillite, l'injustice sociale, la corruption, etc., et le sentiment conséquent de frustration, de colère et de désespoir de la population se conjuguent pour créer des tensions dans la société et une instabilité politique qui, sous une forme ou sous une autre, finissent par exploser. Parfois, la situation est aggravée, comme nous l'avons vu dans beaucoup d'autres pays, par des catastrophes naturelles – séismes, sécheresse, inondations, cyclones, tsunamis – qui découvrent et accentuent des vulnérabilités et provoquent des dégâts, des souffrances et des malheurs qui, dans d'autres circonstances, seraient évitables. La compassion et l'assistance internationales sont nécessaires dans beaucoup de ces cas et elles sont nécessaires en temps voulu, pas après coup. Mieux vaux prévenir que guérir, ce qui est moins douloureux et, souvent, moins onéreux.

J'ai eu l'occasion de me rendre en Haïti au milieu de 2003, alors que je travaillais encore pour la branche humanitaire de l'ONU. Au début de 2003, la communauté internationale des fournisseurs d'aide en Haïti s'était déjà rendue compte que la situation dans le pays risquait d'atteindre rapidement un stade extrêmement dangereux.

Malheureusement, des alertes rapides concernant une crise imminente possible ont été largement ignorées par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale des donateurs et peu de mesures concrètes ont été prises jusqu'à l'irruption de la crise. Haïti devrait servir de leçon pour l'avenir en général, quand nous nous poserons certaines questions pertinentes : comment pouvons-nous mettre en place un mécanisme d'alerte rapide plus efficace dans le contexte des efforts visant à prévenir les conflits et la résurgence des crises? Quelles sortes de mesures préventives peuvent être raisonnablement prises par la communauté internationale en général et par l'ONU en particulier? Comment pouvons-nous mieux nous organiser pour entreprendre de telles activités? Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement demandé par le Secrétaire général (A/59/565) présente quelques indications et quelques idées que l'Organisation étudiera bientôt très sérieusement. Nous espérons que des mesures importantes pourront être prises en conséquence.

Cela dit, nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement de transition de Haïti pour stabiliser la situation politique avec le soutien de la communauté internationale. Le Japon aimerait également saluer les mesures dynamiques prises par la MINUSTAH et le Gouvernement de transition de Haïti, notamment pour améliorer la situation en matière de sécurité, y compris leurs récentes opérations conjointes à Port-au-Prince et en d'autres lieux, et nous espérons que ces initiatives se poursuivront.

Les progrès réalisés dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sont manifestement importants, ne serait-ce que pour le succès des élections nationales et locales à venir. Nous nous félicitons de la déclaration faite par le Premier Ministre Latortue qu'il avancera sur cette question, mais nous voudrions demander au Gouvernement de transition de faire de sérieux efforts pour agir dans ce domaine, en ayant recours au soutien fourni par la MINUSTAH.

Il est extrêmement important que le peuple haïtien prenne des mesures pour promouvoir un processus de dialogue national constructif, avec un

sentiment de contrôle collectif, en vue de créer un climat politique plus stable. Le Gouvernement de transition devrait continuer de demander la réconciliation nationale et de promouvoir des projets à effet rapide. Sur le moyen à long terme, il faut prendre des mesures de restructuration politique et économique et de prévention de la corruption, ainsi que des mesures d'ordre général en faveur du développement qui contribuent à améliorer les conditions de vie de la population. Ce sera la meilleure façon de faire en sorte que le Gouvernement obtienne le large soutien de son peuple.

De ce point de vue, l'appui du Représentant spécial et de la MINUSTAH est essentiel; nous demandons une initiative active de leur part en la matière. Dans le même temps, nous demeurons préoccupés face à la détention arbitraire d'individus exclusivement en raison de leurs affiliations politiques, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Nous pensons que cela n'est ni recommandable ni acceptable, car une telle pratique ne facilitera pas le dialogue national et contrevient directement aux principes fondamentaux régissant les droits de l'homme.

La consolidation de la paix en Haïti exige non seulement un dialogue national, mais également un meilleur climat humanitaire et économique. Pour que les élections prévues en novembre soient un succès, il est également essentiel que les fonds promis à la conférence internationale des donateurs sur Haïti qui s'est tenue en juillet dernier soient rapidement versés. Les trois projets dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture promis par le Japon ont déjà été mis en œuvre. À ce jour, l'aide totale fournie par le Japon à Haïti sous forme d'aide au développement, d'assistance technique et de secours d'urgence s'élève à plus de 160 millions de dollars. La communauté internationale peut être assurée que le Japon ne faillira jamais dans les efforts qu'il déploie pour aider Haïti et son peuple.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie se félicite de l'initiative qu'a prise l'Argentine d'organiser ce débat spécial sur Haïti et se félicite également de l'attachement de l'Argentine à Haïti, qu'illustre votre présence parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Ministre. Nous remercions M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général, de son rapport très riche en informations. Nous voudrions également remercier les Ministres des affaires étrangères d'Haïti, de la Barbade, du Brésil, du Chili et de la République dominicaine; le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la France; le Sous-Secrétaire d'État des affaires occidentales des États-Unis; et le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA) de leurs déclarations, de leur dévouement et de la contribution de leurs pays et organisations respectifs pour trouver une solution aux problèmes de Haïti.

La situation en Haïti est très préoccupante. Le mépris pour l'état de droit, la dégradation de la situation en matière de sécurité, les violations des droits de l'homme, la violence à l'égard des femmes et des enfants, les arrestations arbitraires et les menaces et les intimidations visant les militants des droits de l'homme sont sources de grande préoccupation pour nous tous. La Tanzanie se félicite des efforts que déploie la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la police haïtienne pour freiner la diffusion de la violence dans des circonstances très éprouvantes. Nous saluons et encourageons les efforts que déploie le Gouvernement de transition en vue d'établir une commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, comme l'a recommandé le Secrétaire général, en vue de faciliter le rétablissement de l'ordre et de mettre fin à la violence. Cela doit être une priorité, car les anciens soldats armés semblent être un grand facteur de l'insécurité actuelle.

Le peuple d'Haïti a également subi de multiples catastrophes naturelles – la dernière en date étant la tempête tropicale dévastatrice de septembre dernier – qui ont paralysé une situation socioéconomique déjà pitoyable. Nous exprimons notre sympathie devant les pertes en vies humaines, les pertes matérielles et les destructions causées par ces phénomènes. Nous saluons la Communauté des Caraïbes et d'autres voisins d'Haïti qui ont envoyé de l'aide, ainsi que toutes les institutions des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires qui ont pris des mesures immédiates pour répondre aux catastrophes naturelles.

Nous voudrions également féliciter tous ceux qui ont promis des fonds suite à l'appel lancé en faveur d'Haïti frappé par des inondations, ainsi que tous ceux – y compris les institutions financières internationales – qui avaient annoncé des fonds à la conférence des donateurs pour le cadre de coopération intérimaire. Nous pensons que le versement des fonds

annoncés, s'il est effectué à temps, aura un effet décisif sur les travaux de redressement et les efforts de développement en Haïti. À cet égard, nous appuyons le renforcement et la réalisation des trois piliers de la MINUSTAH, ainsi que la mise en place d'une stratégie de développement à long terme en faveur d'Haïti. Il faut souligner que le marasme permanent de l'économie et la misère abjecte, avec le chômage généralisé qui en résulte, contribuent à l'insécurité du pays et doivent être énergiquement pris en main dans la stratégie de redressement d'Haïti.

La Tanzanie se félicite de ce que le Gouvernement de transition ait pris l'engagement d'organiser des élections libres, régulières et crédibles. Nous espérons que ces élections auront effectivement lieu en novembre et décembre 2005, comme prévu, et représenteront le résultat d'un processus politique inclusif et d'une réconciliation que le Gouvernement de transition doit préparer dès maintenant. Nous encourageons donc la poursuite d'un processus de dialogue national entre tous les partis politiques et la société civile et nous leur demandons instamment de participer aux élections à venir. Nous reconnaissons ici la contribution de l'OEA à préparer l'établissement des listes électorales, ce qui est une étape importante et nécessaire dans la tenue d'élections.

Nous demandons d'autre part instamment le plein déploiement par les pays fournisseurs de contingents des effectifs militaires, de police et d'autres catégories de personnel afin de renforcer la capacité de la MINUSTAH de faire face aux défis que pose le rétablissement de la stabilité, et afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat et renforcer les capacités des institutions locales.

Enfin, la Tanzanie espère que, cette fois-ci, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble resteront pleinement engagées aux côtés d'Haïti bien au-delà du processus de transition en cours, pour consolider le processus de paix avec un engagement global de consolidation de la paix. La proposition du Conseil de sécurité d'envoyer une mission en Haïti est en effet un moyen de maintenir l'attention centrée sur Haïti.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Ministre des affaires étrangères, la délégation chinoise se félicite de votre présence ici au Conseil de sécurité pour présider cette importante réunion. Nous saluons également la présence de M. Siméon, Ministre des affaires étrangères d'Haïti, et nous tenons à remercier M. Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil.

La présence de ministres des affaires étrangères et d'autres dignitaires de haut rang de nombreux pays, ainsi que du Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA), reflète la profonde préoccupation de la communauté internationale et son engagement sans faille auprès d'Haïti tandis que ce pays progresse vers la paix et la stabilité. Nous sommes particulièrement satisfaits de le constater.

Nous avons récemment eu le plaisir de voir des changements positifs dans la situation en Haïti. Au terme de plus de sept mois depuis le premier déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), 90 % des Casques bleus et 95 % des forces de police sont déjà sur le terrain et appliquent avec succès le mandat qui leur a été confié par le Conseil de sécurité. Ils ont pour l'essentiel stabilisé la situation en matière de sécurité en Haïti.

Deuxièmement, en matière de désarmement, de rétablissement de l'état de droit et de promotion de la réconciliation nationale, le Gouvernement de transition d'Haïti a pris l'initiative en adoptant une série de mesures positives qui ont déjà commencé à porter des fruits. Le Gouvernement de transition mérite que ses efforts inlassables soient pleinement reconnus.

Troisièmement, Haïti suscite une confiance croissante de la part de toutes les parties concernées et les apports se sont accrus, ce qui crée des conditions favorables à un règlement global de la question d'Haïti. Un signe encourageant est la récente décision de la Banque mondiale d'accorder à Haïti une aide de 73 millions de dollars.

Étant donné le caractère complexe et difficile de la situation en Haïti, nous pensons que ces résultats ont été acquis de haute lutte. Je souhaite saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement de transition et le peuple haïtien et rendre hommage à M. Valdés et à la MINUSTAH pour leurs efforts inlassables.

Parvenir à la réconciliation nationale, améliorer la situation en matière de sécurité et promouvoir le développement économique : tels sont les trois piliers du règlement de la question de Haïti, qui garantiront

que ces objectifs seront atteints. Ces trois objectifs doivent être poursuivis de front, sans accorder de préférence à l'un au détriment de l'autre.

Nous espérons que le Gouvernement de transition lancera très prochainement un processus national de dialogue et de réconciliation, qu'il s'efforcera de trouver un consensus parmi tous les partis du pays et créera un environnement favorable à la tenue des élections dans de bonnes conditions. Nous espérons qu'il établira rapidement une commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et promouvra la collecte d'armes auprès des civils dans le cadre du programme de DDR, qu'il créera davantage de possibilités d'emploi, qu'il améliorera concrètement les conditions de vie de la population, et qu'il suscitera une confiance accrue au sein de celle-ci dans l'avenir de la nation.

En même temps, j'aimerais souligner que la paix, la stabilité et le développement d'Haïti, l'un des pays les moins avancés, ne seront pas possibles sans l'appui vigoureux et l'assistance de la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, sans non plus le soutien actif et la participation des pays et organisations de la région.

Dans ce contexte, des enseignements doivent être tirés du passé. L'attention consacrée à Haïti et les contributions à ses besoins doivent être soutenues de façon durable. C'est pourquoi nous préconisons que la question d'Haïti soit maintenue constamment à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et nous pensons que la présence de la MINUSTAH en Haïti doit être examinée en fonction des besoins. Nous appuyons la poursuite d'un rôle majeur par les départements pertinents des Nations Unies, l'OEA et d'autres organismes internationaux dans le processus de paix et de stabilisation en Haïti. Nous appelons les pays donateurs et les institutions financières internationales concernées à acheminer rapidement l'aide qu'ils se sont engagés à donner. Nous sommes favorables à la publication d'une déclaration présidentielle, telle que rédigée par l'Argentine à l'issue de ce débat.

Bien qu'il n'existe pas de relations diplomatiques entre la Chine et Haïti, le peuple chinois a toujours éprouvé des sentiments amicaux envers le peuple haïtien et a suivi l'évolution de la situation dans ce pays. Nous avons déjà fourni, et nous continuerons à fournir, une assistance de bonne foi au processus de paix et de stabilisation en Haïti. Nous sommes convaincus que le peuple haïtien, qui par ses luttes héroïques fut le premier peuple d'Amérique latine à gagner son indépendance, va certainement parvenir à une paix et un développement durables avec l'aide de la communauté internationale et par ses propres efforts incessants.

Haïti, la perle des Antilles, va sans aucun doute surmonter la situation difficile d'aujourd'hui et briller de tous ses feux.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes très honorés que vous, le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, présidiez cette importante réunion sur Haïti. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères d'Haïti et le remercions de sa déclaration. Nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et à M. Luigi Einaudi, Secrétaire général par intérim de l'Organisation des États américains (OEA), de leurs exposés riches en informations.

Le mois prochain marquera le premier anniversaire du réengagement de l'Organisation des Nations Unies en Haïti. La réaction de la communauté internationale – d'abord par le biais de la Force multinationale intérimaire et désormais avec la MINUSTAH – a empêché Haïti de sombrer encore plus dans l'instabilité, ce qui aurait eu une incidence négative sur la région.

La MINUSTAH a désormais presque atteint ses niveaux autorisés de personnel militaire et civil, chargés du maintien de l'ordre et d'autres responsabilités connexes. Des contingents militaire et de police philippins font désormais partie de la MINUSTAH. Les Philippines jugent encourageant que la MINUSTAH dispose maintenant d'une présence militaire et policière crédible, qui lui permet de répondre plus efficacement aux menaces à la stabilité du pays.

L'amélioration de la situation en matière de maintien de l'ordre devrait ouvrir la voie aux efforts de reconstruction et de redressement, avec l'aide de la communauté internationale. Il est réconfortant de savoir que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont approuvé un ensemble de prêts destinés à la gouvernance économique, au

redressement d'urgence et à l'atténuation des conséquences des catastrophes.

La tâche qui attend la MINUSTAH ne va pas être facile. Le défi immédiat pour la Mission est de savoir comment répondre au climat de crainte qui régnerait en Haïti et créer un environnement sûr qui permette aux Haïtiens de reprendre une vie normale. Cela signifie affronter la menace continue que posent les bandes armées et les anciens soldats dissidents, qui ont récemment menacé de mener une guérilla contre le Gouvernement de transition.

Le deuxième défi à relever pour le Gouvernement de transition est de prendre des mesures concrètes en vue de créer la commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La MINUSTAH et les autorités haïtiennes devraient étudier des moyens plus positifs d'inciter ces anciens soldats et membres de bandes à rendre leurs armes en échange, par exemple, d'indemnisations ou de possibilités de gagner leur vie.

Nous sommes heureux de voir que des premières initiatives ont déjà été prises en ce sens. Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement de transition pour examiner les revendications légitimes des soldats démobilisés. Les meilleures armes pour relever les défis sont l'espoir et la détermination.

Nous espérons voir les dirigeants de la transition en Haïti faire montre d'un plus grand niveau de souplesse et de tolérance et consentir de plus grands efforts pour convaincre ceux qui restent en dehors du processus politique de renoncer à la violence et de prendre part à la reconstruction de leur pays. Nous nous félicitons de la libération des dirigeants du Fanmi Lavalas, qui constitue un pas positif vers la réconciliation nationale.

Nous espérons voir les autorités haïtiennes mettre davantage l'accent sur les droits de l'homme et mettre un terme à l'impunité. Nous comptons également que le Gouvernement de transition mettra fin aux arrestations et aux détentions illégales et arbitraires dont il a été fait état, aux exécutions sommaires de militants des droits de l'homme ainsi qu'aux actes de violence sexuelle contre les femmes et que les responsables de ces actes en seront tenus responsables.

Nous souhaitons que la Police nationale haïtienne se transforme en une organisation de police professionnelle qui respecte les droits de l'homme et les normes et principes internationaux.

Nous espérons que les promesses faites lors de la Conférence internationale des donateurs, il y a six mois, seront réalisées pour aider le Gouvernement de transition à élaborer et à mettre en œuvre des projets de développement qui sont essentiels pour le processus de stabilisation. Nous attendons également avec intérêt la mise au point d'une stratégie de développement à long terme pour Haïti, conformément aux priorités établies dans le cadre de coopération intérimaire.

Nous espérons voir le peuple haïtien se rendre aux urnes en novembre prochain pour choisir librement ses nouveaux dirigeants. À cet égard, nous nous félicitons des préparatifs entrepris par le Gouvernement de transition et le Conseil électoral provisoire pour assurer la tenue d'élections libres, inclusives et pacifiques en novembre. Nous nous félicitons également de l'accord global signé il y a quelques jours dans le bureau du Premier Ministre, M. Gérard Latortue, prévoyant une contribution de 41 millions de dollars de la part du Canada, de l'Union européenne et des États-Unis, pour les élections qui auront lieu dans le courant de cette année.

Nous espérons que le Groupe restreint concernant Haïti, l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) continueront de jouer un rôle constructif.

Nous appuyons l'organisation d'une mission en Haïti, menée en même temps qu'une mission du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Notre vision commune d'un Haïti stable et démocratique exige un engagement à long terme de la part de la communauté internationale. La MINUSTAH doit tirer les enseignements des précédentes missions de l'ONU dans le pays. Son succès dépendra de la mesure dans laquelle nous sommes prêts à appuyer la MINUSTAH dans sa tâche d'édification des institutions, de reconstruction nationale et de relèvement économique.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais tout d'abord vous souhaiter, Monsieur le Ministre, la bienvenue au Conseil de sécurité, vous féliciter ensuite très chaleureusement pour l'accession de l'Argentine à la présidence du Conseil et vous remercier enfin d'avoir convoqué cet important débat sur la situation en Haïti.

Je voudrais aussi saluer la présence à cet important débat des ministres qui ont bien voulu accepter d'y prendre part et remercier l'Ambassadeur Valdés pour son exposé très complet et pour l'excellent travail qu'il fait en Haïti.

La crise particulièrement grave qui secoue Haïti depuis près d'un an ne semble pas près de se résoudre tant les défis à relever sont considérables. Les institutions de l'État ont été durablement déstabilisées et l'économie du pays gravement affectée, accroissant du coup l'exclusion économique et sociale de plusieurs franges de la société et contribuant à l'accroissement de l'insécurité sous forme de violence armée et d'impunité accrue.

Le déploiement par le Conseil de sécurité d'une force intérimaire puis d'une Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a certes eu un effet plus que positif sur la situation générale dans le pays, et l'Algérie ne peut, à ce propos, que rendre hommage aux responsables de la Mission et aux troupes qui y participent pour les progrès réalisés. Grâce aux opérations conjointes avec la Police nationale haïtienne, la MINUSTAH a permis d'améliorer les conditions de sécurité dont la cause principale est la persistance de groupes armés qui continuent de poser une menace sérieuse au processus de transition en cours.

C'est pour cela que nous considérons urgent le désarmement de tous ces groupes et bandes armés. Un programme complet de désarmement, démobilisation et réinsertion est, de notre point de vue, nécessaire et nous ne pouvons donc que nous réjouir de la décision du Gouvernement de transition de mettre en place la Commission nationale de désarmement. Il nous paraît également important qu'il examine la situation des anciennes forces armées et la question de leur indemnisation de manière globale afin de les réintégrer dans la société.

Nous exhortons le Gouvernement de transition à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la tenue des élections locales, législatives et présidentielles. Nous avons pris note avec satisfaction de l'annonce faite par le Président du Conseil électoral provisoire concernant la finalisation du document électoral ainsi que du calendrier.

Cependant, pour la réussite du processus de transition et des élections à venir, il nous paraît vital que tous les acteurs de la société soient impliqués afin que la paix et la sécurité puissent être restaurées durablement en Haïti et que soient inclus dans le processus démocratique et électoral tous ceux qui demeurent en dehors du processus de transition, tant il est important qu'un dialogue national inclusif de tous les mouvements politiques soit instauré afin de promouvoir cette réconciliation nationale, qui doit être indissociable d'une lutte impartiale contre l'impunité. Un système de justice fonctionnel et en dehors de toute influence devrait également être mis en place.

Plus de la moitié de la population haïtienne vit en dessous du seuil de pauvreté, et les conditions de vie sont en constante détérioration, dans un contexte d'économie nationale dépendante de l'aide étrangère.

Ma délégation considère qu'il est primordial que la communauté internationale s'engage davantage à venir en aide à la population haïtienne à long terme. Comme l'avait souligné le Secrétaire général, les actions de la communauté internationale et de l'ONU doivent s'inscrire dans le long terme. « J'espère, avait-il ajouté, que cette fois la communauté internationale ne va pas se contenter d'apposer un pansement et stabiliser la situation mais qu'elle va aider les Haïtiens, dans la durée, à recoller les morceaux et construire un pays stable. »

L'aide de la communauté internationale doit miser sur des programmes durables visant la reconstruction sociale et politique du pays. Il est urgent de renforcer la gouvernance, l'accès des populations aux services sociaux de base, le respect des droits humains et la capacité des institutions d'assurer le respect de l'état de droit. La communauté internationale a pour devoir, d'aider le Gouvernement haïtien à jeter les bases de la croissance économique et à diminuer la pauvreté, à renforcer les structures de l'État afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques conduisant au développement durable. Elle doit, à présent, s'acquitter de ses engagements en accélérant le décaissement de l'aide annoncée lors de la Conférence internationale des donateurs de la Banque mondiale.

Enfin, la normalisation de la situation politique en Haïti et l'amélioration des conditions économiques se doivent d'aller de pair avec la réinsertion de ce pays dans son environnement régional naturel et dans les cadres de coopération et de solidarité que sont l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La présence

au Conseil et les déclarations que nous venons d'entendre de la part des ministres de la région et du Secrétaire général par intérim de l'OEA nous autorisent à nourrir l'espoir de voir s'amorcer une normalisation des relations de Haïti avec tous ses voisins qui constitue, à n'en point douter, une contribution supplémentaire à la paix et à la stabilité d'ensemble de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Puisqu'il est maintenant 13 h 10 et qu'il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste, les personnes sages et expérimentées qui prêtent assistance à la présidence ont suggéré qu'avec l'assentiment du Conseil la séance soit suspendue jusqu'à 15 heures. En l'absence d'objection, je suspends la séance.

La séance est suspendue à 13 h 10.